TotalEnergies Electricité et Gaz France

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'assemblée générale
TotalEnergies Electricité et Gaz France
2 bis, rue Louis Armand
75015 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société TotalEnergies Electricité et Gaz France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS,
63, rue de Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 13 mai 2026

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Cécile Saint-Martin

TotalEnergies Electricité et Gaz France SA

Comptes annuels 2025

SOMMAIRE

SOMMAIRE **2**

COMPTE DE RESULTAT (EN €) **3**

BILAN – ACTIF (EN €) **4**

BILAN – PASSIF (EN €) **5**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS **6**

NOTE 1. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS 6
NOTE 2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES 7
NOTE 3. CHIFFRE D'AFFAIRES 12
NOTE 4. RESULTAT D'EXPLOITATION 13
NOTE 5. RESULTAT FINANCIER 14
NOTE 6. RESULTAT EXCEPTIONNEL 14
NOTE 7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES 15
NOTE 8. STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION 16
NOTE 9. CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION 17
NOTE 10. CAPITAUX PROPRES 18
NOTE 11. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES 19
NOTE 12. DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION 19
NOTE 13. ENGAGEMENTS HORS-BILAN 20
NOTE 14. SITUATION FISCALE 22
NOTE 15. CONSOLIDATION 22
NOTE 16. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS 23
NOTE 17. ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES ET PARTIES LIEES 23
NOTE 18. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 24
NOTE 19. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE 24

COMPTE DE RESULTAT (en €)

	Compte de résultat	France	Exportation	2025	2024
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	5 424 794 544		5 424 794 544	7 742 860 503
	Production vendue :				
	Ventes de biens	1 582 001		1 582 001	11 526 781
	Ventes de services	4 244 637 918		4 244 637 918	4 282 545 427
	Chiffre d'affaires net	**9 671 014 462**	—	**9 671 014 462**	**12 036 932 711**
	Production stockée			—	—
	Production immobilisée			5 440 038	4 068 658
	Subventions			(120 914 962)	80 602 970
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			66 695 275	23 403 469
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			—	—
	Autres produits			5 786 893	9 806 168
	Total			**9 628 021 705**	**12 154 813 975**
Charges d'exploitation	Achats de marchandises			4 574 834 842	6 860 100 756
	Achats de matières premières et autres approvisionnements			3 133 144 863	3 509 909 162
	Variations de stocks			38 104 273	73 517 763
	Autres achats et charges externes (1)			199 653 424	222 153 366
	Impôts, taxes et versements assimilés			1 000 077 925	655 229 109
	Salaires			57 731 775	52 178 107
	Cotisations sociales			24 486 143	22 691 343
	Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations			64 667 382	100 719 874
	Dotations aux dépréciations sur actif circulant			15 288 757	9 250 319
	Dotations aux provisions			9 748 568	21 987 000
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			—	—
	Autres charges			133 208 936	105 793 049
	Total			**9 250 946 888**	**11 633 529 847**
	Résultat d'exploitation (I)			**377 074 817**	**521 284 129**
Produits financiers	Produits de participations			130 803 775	249 179 026
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			—	—
	Autres intérêts et produits assimilés			6 446 477	12 443 250
	Différences positives de change			60 839	49 220
	Reprises sur dépréciations et provisions			—	—
	Produits des cessions d'immobilisations financières			—	—
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			—	—
	Total			**137 311 091**	**261 671 496**
Charges financières	Intérêts et charges assimilées			17 063 967	18 655 335
	Différences négatives de change			25 040	64 000
	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			—	—
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			—	—
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			—	—
	Total			**17 089 007**	**18 719 336**
	Résultat financier (II)			**120 222 084**	**242 952 160**
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I + II)			**497 296 901**	**764 236 289**
	Produits exceptionnels			**75 578 332**	**1 443 381**
	Charges exceptionnelles			**76 709 063**	**33 980 240**
	Résultat exceptionnel (III)			**(1 130 731)**	**(32 536 859)**
	Participation des salariés aux résultats (IV)			**4 879 944**	**4 250 595**
	Impôts sur les bénéfices (V)			**49 528 504**	**66 457 546**
	BÉNÉFICE OU PERTE (I + II + III - IV - V)			**441 757 722**	**660 991 289**
	(1) Y compris :				
	- Redevances de crédit-bail mobilier			—	—
	- Redevances de crédit-bail immobilier			—	—

BILAN – ACTIF (en €)

Actif			2025			2024
			Brut	Amortissements Dépréciations	Net	Net
Actif immobilisé	Capital souscrit non appelé		—	—	—	—
	Frais d'établissement		—	—	—	—
	Immobilisations incorporelles					
	Frais de développement		—	—	—	—
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires		2 724 070	2 724 070	—	—
	Fonds commercial		193 481 818	—	193 481 818	193 481 818
	Autres immobilisations incorporelles		667 311 222	526 274 168	141 037 054	150 473 976
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes		10 813 196	—	10 813 196	8 265 516
		Total	874 330 305	528 998 237	345 332 068	352 221 311
	Immobilisations corporelles					
	Terrains		—	—	—	—
	Constructions		—	—	—	—
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		—	—	—	—
	Autres immobilisations corporelles		11 066 143	8 809 095	2 257 047	3 358 969
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes		1 744 002	—	1 744 002	1 396 771
		Total	12 810 145	8 809 095	4 001 049	4 755 740
	Immobilisations financières					
	Participations		654 359 388	23 612 612	630 746 776	630 746 776
	Créances rattachées à des participations		—	—	—	1 166 567
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		—	—	—	—
	Prêts		217 842	—	217 842	235 845
	Dépôts et cautionnements		3 284 918	—	3 284 918	3 188 168
	Autres immobilisations financières		—	—	—	—
		Total	657 862 148	23 612 612	634 249 536	635 337 355
	Total actif immobilisé (I)		**1 545 002 598**	**561 419 945**	**983 582 653**	**992 314 406**
Actif circulant	**Stocks et en-cours**					
	Matières premières et autres approvisionnements		24 587 787	—	24 587 787	62 268 213
	En-cours de production		—	—	—	—
	Produits finis		—	—	—	—
	Marchandises		—	—	—	—
		Total	24 587 787	—	24 587 787	62 268 213
	Avances et acomptes versés sur commandes		878 932	—	878 932	525 905
	Créances					
	Créances clients et comptes rattachés		3 619 755 577	134 710 127	3 485 045 450	4 317 838 392
	Autres créances		934 012 368	—	934 012 368	768 511 388
	Charges constatées d'avance		933 187 192	—	933 187 192	1 089 074 894
		Total	5 486 955 138	134 710 127	5 352 245 010	6 175 424 674
	Valeurs mobilières de placement					
	Autres titres		—	—	—	—
	Disponibilités		1 003 938	—	1 003 938	1 523 199
	Instruments financiers à terme et jetons détenus		—	—	—	—
		Total	1 003 938	—	1 003 938	1 523 199
	Total actif circulant (II)		**5 513 425 794**	**134 710 127**	**5 378 715 667**	**6 239 741 991**
	Frais d'émission des emprunts	**(III)**	—	—	—	—
	Primes de remboursement des emprunts	**(IV)**	—	—	—	—
	Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif	**(V)**	—	—	—	—
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)		**7 058 428 392**	**696 130 072**	**6 362 298 320**	**7 232 056 396**

BILAN – PASSIF (en €)

Passif		2025	2024
Capitaux propres	Capital (dont versé ...)	5 164 559	5 164 559
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	22 461 260	265 187 059
	Réserves :	**924 256**	**924 256**
	Réserve légale	924 256	924 256
	Réserves statutaires ou contractuelles	—	—
	Réserves réglementées	—	—
	Autres réserves	—	—
	Report à nouveau	—	(150 717 089)
	Ecart de réévaluation	—	—
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**441 757 722**	**660 991 289**
	Acomptes sur dividendes	—	—
	Subventions d'investissement	120 795	161 939
	Provisions réglementées	—	—
	Total capitaux propres (I)	**470 428 591**	**781 712 013**
Provisions	Provisions pour risques	33 561 710	114 461 126
	Provisions pour charges	7 555 861	3 431 270
	Total provisions (II)	**41 117 571**	**117 892 396**
Dettes	**Dettes financières**		
	Emprunts obligataires	—	—
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	693 155 185	393 762 700
	Emprunts et dettes financières diverses	11 915 922	13 791 986
	Avances long terme	—	—
	Instruments financiers à terme	—	—
	Total	**705 071 106**	**407 554 685**
	Dettes d'exploitation		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 912 564 242	1 921 557 668
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 087 617 351	2 867 209 409
	Dettes fiscales et sociales	564 391 394	593 181 500
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 099 671	500 000
	Autres dettes	535 642 506	525 108 514
	Produits constatés d'avance	44 365 887	17 340 211
	Total	**5 145 681 051**	**5 924 897 302**
	Total dettes (III)	**5 850 752 157**	**6 332 451 987**
	Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)	**—**	**—**
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	**6 362 298 320**	**7 232 056 396**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Note 1. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS

1.1 Présentation de la société

La société TOTALENERGIES ELECTRICITE et GAZ France, société anonyme à conseil d'administration au capital de 5 164 558,70 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 442 395 448 ayant son siège situé au 2bis, rue Louis Armand à Paris 15e, filiale à 100% de TotalEnergies SE a été créée en juin 2002.

L'exercice social clos le 31 décembre 2025 a une durée de 12 mois.

TotalEnergies Electricité et Gaz France (« la Société »), est un fournisseur alternatif d'énergie pour les particuliers, les petites entreprises, les réseaux multi-sites et les collectivités locales

1.2 Faits marquants de l'exercice

1.2.1 MAINTIEN DE LA STRATEGIE "VALUE OVER VOLUME"

Dans la continuité de 2024, RPG France a maintenu sur 2025 sa stratégie "value over volume" en poursuivant la rationalisation de son portefeuille clients.

Au 31 décembre 2025, le parc client « particuliers » en France s'établit ainsi à environ 3,6 millions de sites clients en électricité et 1,3 millions de sites clients en gaz, relativement stable par rapport aux 3,7 millions et 1,3 millions respectivement au 31 décembre 2024.

1.2.2 ECRETEMENT ARENH

Dans le cadre du mécanisme ARENH, la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) a reçu un total de demande de 135 TWh pour l'année 2025, alors que la loi fixe un plafond de 100 TWh par an, au prix de 42€/MWh. La CRE a procédé à la répartition de ce volume de 100 TWh au prorata des demandes des fournisseurs formulées dans le cadre du guichet ARENH de novembre 2024.

1.2.3 DIRECTION GENERALE

Suite à la démission de Monsieur Franck Schmiedt de son mandat de Directeur Général de la Société, en date du 1er septembre 2025, le Conseil d'administration a décidé, en remplacement de Monsieur Franck Schmiedt, de nommer Monsieur Raphael Bouteiller en qualité de Directeur Général de la Société à compter du 1er septembre 2025.

1.2.4 MISE EN ŒUVRE DE LA CLAUSE DE FORCE MAJEURE DANS L'ACCORD-CADRE ARENH

Un contentieux oppose depuis 2020 la Société à EDF au sujet de l'activation par la Société de la clause de force majeure prévue dans l'Accord-Cadre ARENH qui la lie à EDF.

La Société a activé cette clause en mars 2020 face à la baisse drastique de la consommation d'électricité engendrée par les mesures de confinement décidées par le gouvernement, qui a contraint la Société à revendre massivement sur le marché les volumes d'ARENH dont elle bénéficiait, à un prix très inférieur aux 42€/MWh prévus par le Code de l'énergie.

Face au refus d'EDF d'interrompre les livraisons, la Société a saisi le tribunal de commerce (TC) de Paris en référé. Le 20/05/2020, le juge des référés s'est prononcé en faveur de la Société quant à l'activation de la clause de force majeure. La Société a suspendu le contrat à partir du 22 mai 2020. Cette décision a été confirmée en appel le 28/07/20. Le 11/05/22, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi d'EDF.

En parallèle, EDF a notifié à la Société la résiliation du contrat ARENH le 02/06/20. La Société a engagé une procédure en référé contre cette résiliation et a obtenu gain de cause. EDF a fait appel de cette deuxième décision et a obtenu gain de cause le 19/11/20. Cette décision est restée sans effet puisque la CRE a refusé de faire droit à la demande de résiliation d'EDF.

Au fond, le TC de Paris a rendu, le 30 novembre 2021, un jugement accueillant favorablement les demandes de la Société. Le TC a considéré que la force majeure était caractérisée au sens de l'Accord-cadre et a condamné EDF à verser 53,9 millions € de dommages-intérêts à la Société.

EDF a interjeté appel du jugement. Le 11 juillet 2025 la Cour d'appel de Paris a donné raison à EDF, considérant que l'activation de la clause de force majeure n'était pas justifiée, mais lui a donné tort sur la résiliation. La Société a payé 75,7 millions d'euros à EDF en application de l'arrêt et a formé un pourvoi en cassation contre cet arrêt.

1.2.5 SANCTION ADMINISTRATIVE EN MATIERE DE CEE

Le 15 juillet 2024, la Société a reçu une sanction administrative du Pôle National des Certificats d'Economies d'Energies (« PNCEE ») annulant 32 opérations standardisées d'économie d'énergie relatives à la rénovation globale de maisons individuelles, représentant un volume de 0,4 TWhc (soit une valeur approximative de 2,8 millions d'euros).

Ces annulations sont liées à des consommations initiales jugées trop élevées par le PNCEE bien que ces niveaux de consommation aient été établis et validés par des bureaux d'études certifiés par des organismes accrédités par l'Etat. Aucune sanction financière n'accompagne cette annulation.

La Société conteste tout manquement et a introduit un recours contentieux devant le Conseil d'Etat contre cette sanction en janvier 2025. La date d'audience n'a pas encore été fixée.

1.3 Note climat

Les états financiers sont préparés en cohérence avec les principes retenus par TotalEnergies SE, actionnaire contrôlant la Société, dans l'arrêté de ses comptes consolidés 2025 comme présenté dans la note « Principaux jugements et estimations comptables » de l'annexe aux comptes dans son paragraphe " Changement climatique et transition énergétique".

Les principales estimations incluent, le cas échéant, les scénarios de prix (hydrocarbures et CO2), les estimations de réserves d'hydrocarbures, les volumes produits et commercialisés futurs, représentant la meilleure estimation des conditions économiques et techniques pendant la durée de vie résiduelle des actifs. Elles peuvent impacter, le cas échéant, les réserves d'hydrocarbures, la durée de vie des actifs, la dépréciation des immobilisations ainsi que les provisions. Enfin, ces estimations peuvent être influencées par divers facteurs de risque, notamment les prix des matières premières, l'offre et la demande sur le marché, les volumes de production prévus et les évolutions liées au changement climatique et à la transition énergétique.

Note 2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice 2025 ont été établis conformément au règlement ANC 2014-03, modifié par le règlement ANC 2022-06. Cette évolution, applicable à compter du 1er janvier 2025, n'a pas entrainé des changements significatifs à porter à la connaissance du lecteur des états financiers.
Les principes comptables appliqués sont identiques à ceux retenus pour l'exercice précédent.

2.2 Règles et méthodes comptables

2.2.1 Utilisation d'estimations et de jugements

L'établissement des états financiers nécessite le recours par la Société à des estimations et jugements qui affectent les montants inscrits dans les états financiers et les notes annexes. En fonction de l'évolution des hypothèses considérées ou de conditions économiques différentes de celles existant à la date de clôture, les montants qui figureront dans les états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales méthodes comptables au titre desquelles la Société a recours à des estimations et jugements sont : l'évaluation des provisions pour risques et charges, le chiffre d'affaires relatif à l'énergie livrée, non relevée, non facturée, la détermination des valeurs actuelles de certaines immobilisations dans le cadre de tests de dépréciation, la détermination de la juste valeur des contrats de livraison d'énergie non qualifiables de couverture.

Les états financiers reflètent les meilleures estimations dont dispose la Société, sur la base des informations existantes à la date de clôture des comptes.

2.2.2 Méthode d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2.3 Continuité d'exploitation

Les comptes annuels ont été établis en appliquant la convention comptable de continuité d'exploitation.

2.3 Immobilisations incorporelles et corporelles

2.3.1 Immobilisations incorporelles

Ce poste est principalement composé de fonds de commerce, coûts d'acquisitions des clients, de logiciels et de concessions, brevets et droits similaires. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Le fonds de commerce est constitué des malis de fusion avec les entités Total Spring France et Total Energie Gaz ainsi que du fonds de commerce Total Energie Gaz existant.

Les coûts d'acquisitions des clients correspondent aux dépenses externes encourues par la société et directement affectables à des contrats signés avec des clients. Ces dépenses sont principalement constituées des commissions versées aux prestataires de vente et des frais de traitement de dossier lors de l'activation. Dès lors que la Société estime que ces contrats clients généreront des avantages économiques futurs pour la société, ces dépenses sont enregistrées en immobilisations incorporelles.

Certains frais de développement de projets, principalement informatiques, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsqu'ils satisfont à des conditions précises notamment sur la faisabilité technique et la façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs.

Les dépenses de recherches sont comptabilisées en charge dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

2.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées des aménagements des locaux, du matériel informatique et du mobilier de bureau. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires.

Lorsque les éléments constitutifs d'un actif sont exploités de façon indissociable, l'actif est comptabilisé globalement. Si, dès l'origine, un ou plusieurs éléments ont chacun des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre.

2.3.3 Amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties selon le mode linéaire. Les durées d'amortissement sont fondées sur les durées d'utilité déterminées en fonction de l'utilisation attendue des immobilisations. Les principales durées d'utilité s'inscrivent dans les fourchettes suivantes :

- Coûts d'acquisitions des clients — Linéaire 4 ans
- Logiciels et autres immobilisations incorporelles — Linéaire 3 à 5 ans
- Installations générales, aménagements divers — Linéaire 3 à 10 ans
- Matériel informatique — Linéaire 3 ans
- Mobilier de bureau — Linéaire 4 ans
- Fonds de commerce — Non amorti

2.3.4 Dépréciations

Les immobilisations corporelles et incorporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès lors que la Société estime qu'il existe un indice de perte de valeur. La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à la valeur d'utilité : si la valeur d'utilité devient inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation incluse dans le résultat d'exploitation.

2.4 Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés au coût d'acquisition hors frais accessoires. Une dépréciation peut être constituée si la valeur vénale des titres devient inférieure à leur valeur brute. La valeur vénale est généralement établie par référence aux capitaux propres, aux perspectives de rentabilité, à la valeur économique et à l'intérêt stratégique de la détention des titres.

Les autres immobilisations financières sont inscrites pour leur valeur d'entrée dans le patrimoine. Elles sont dépréciées si la valeur vénale de l'actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.5 Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués à leur coût de revient, correspondant au prix d'achat majoré des frais accessoires. Une dépréciation sera comptabilisée si la valeur d'utilité devient inférieure à leur valeur comptable.

Certificats de capacités

Suite à la décision de la Commission Européenne, rendue début novembre 2016 et ayant jugé compatible avec la réglementation européenne le marché de capacité proposé par la France, le mécanisme de capacité français est entré formellement en vigueur. Celui-ci se traduit à compter du 1er

janvier 2017 pour les fournisseurs d'électricité, par l'obligation de disposer de certificats de capacités à hauteur des besoins de leur parc client à la pointe de consommation, et pour les producteurs d'électricité, par l'obtention de certificats, cessibles sur le marché, à mesure de leur disponibilité effective.

La société comptabilise un stock de certificats de capacité valorisé au coût unitaire moyen pondéré d'achat lorsque les certificats détenus en date de clôture comptable sont supérieurs à l'obligation et à l'inverse une dette si les volumes de certificats de capacités sont inférieurs. Cette dette est évaluée sur la base des prix de marché à la clôture.

Certificats d'économie d'énergie

La loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE) impose aux vendeurs d'énergie la promotion active de l'efficacité énergétique auprès de leurs clients. En fin de chaque période, les vendeurs d'énergie doivent justifier de l'accomplissement de leurs obligations par la détention d'un montant de certificats d'économie d'énergie (en KWh CUMAC) équivalent à leurs obligations, calculées en fonction des ventes d'énergie réalisées sur une période définie. Les certificats sont obtenus à la suite d'actions entreprises en propre par les opérateurs ou par l'achat à d'autres acteurs ayant mené des opérations d'économies d'énergie. En cas de non-respect de leurs obligations, les vendeurs d'énergie doivent s'acquitter d'une pénalité libératoire.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique a instauré un nouveau type de certificats d'économie d'énergie spécifiquement dédié à des actions d'économies d'énergie réalisées au bénéfice de ménages en situation de précarité énergétique.

La société comptabilise un stock de CEE valorisé au coût unitaire moyen pondéré d'achat lorsque les CEE détenus en date de clôture comptable sont supérieures à l'obligation découlant des volumes d'énergie commercialisés auprès des clients finaux et à l'inverse une dette est constatée si les volumes de CEE sont inférieurs à l'obligation cumulée de la société relative aux économies d'énergie. Cette dette est évaluée en tenant compte des CEE acquis à terme et pour le solde de l'obligation, sur la base des prix de marché à la clôture.

A la clôture, la Société prend en compte les perspectives de prix et de consommation pour déterminer la valeur probable de réalisation des stocks et comptabilise le cas échéant une dépréciation lorsque celle-ci est inférieure au coût moyen pondéré.

La société utilise également le modèle « négoce » pour les Certificats d'Economies d'Energie » destinés à TotalEnergies Marketing France. Ces dossiers sont suivis séparément du modèle « obligé ».

2.6 Créances d'exploitation

2.6.1 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont inscrites à leur valeur nominale. Elles intègrent le montant des factures à établir relatives à l'énergie livrée, relevée et non facturée et celles relatives à l'énergie livrée non relevée et non facturée.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation statistique qui prend en compte l'ancienneté des créances et les données historiques de recouvrement de la Société.

La Société reconnait une perte sur créance irrécouvrable dès lors qu'elle reçoit de la part de ses prestataires de recouvrement un certificat d'irrécouvrabilité ou, dans le cas d'un client professionnel, au regard des conséquences d'une procédure collective.

2.6.2 Autres créances

Les autres créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles comprennent principalement des créances liées à la taxe sur la valeur ajoutée.

Une provision pour dépréciation des autres créances est constituée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable.

2.7 Charges constatées d'avance

Dans le cadre de l'affectation d'énergie par le gestionnaire du réseau et sur la base de relèves d'index encadrant la période de consommation, des ajustements peuvent être comptabilisés en charges constatées d'avance ou en dettes fournisseurs selon le sens de ces ajustements.

Les charges constatées d'avance sont également constituées des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) facturés en cours de validation par le pôle EMMY à la date de clôture.

2.8 Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe, pour la Société, une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente qui peut être estimée de manière fiable. Le montant provisionné correspond à la meilleure estimation possible de l'obligation valorisée à la date d'arrêté des comptes.

2.9 Provisions pour engagements de retraite et similaire

La Société participe à des régimes de prévoyance, retraite, préretraite et indemnités de départ et à la médaille de travail. Pour les régimes à cotisations définies et les régimes mutualisés avec d'autres employeurs, les charges correspondent aux cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont évalués à l'aide de la méthode actuarielle « Unités de crédits projetées ». Ces engagements comprennent les droits du personnel retraité et du personnel en activité et sont inscrits dans le compte « provisions pour engagements de retraite et avantages similaires » au passif du bilan à l'exception de ceux confiés à des organismes d'assurance et dont la situation financière donne lieu à un actif.

2.10 Dettes financières et autres dettes

Les dettes financières et les autres dettes diverses de la Société sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

La Société conclut, dans le cadre de son activité, des achats et ventes à terme d'électricité, de gaz et de CO2 sur le marché de gré à gré, notamment avec la société du groupe Total Energies Gas & Power, ou sur un marché organisé (EEX, Powernext, Belpex, Ice Endex).

Ces opérations sont considérées comme des « contrats relatifs à des marchandises » et rentrent dans le cadre du règlement 2015-05 de l'Autorité des normes comptables (ANC) relatifs aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture que la Société a donc appliqué depuis le 1er janvier 2017.

La très large majorité des contrats de livraison à terme d'électricité, de gaz et de CO2, négociés par la société correspondent à des instruments éligibles à la comptabilité de couverture dans la mesure où ces contrats sont négociés dans l'objectif d'approvisionner la clientèle de la société. A ce titre :

- Aucune provision pour risque n'est constatée en cas de perte latente sur ces produits dérivés,
- Les variations de valeur latente des contrats en cours à la clôture ne sont pas comptabilisées,
- L'impact en compte de résultat de la période des dénouements des contrats négociés sur les marchés de gros réglementés est différé sur la période de livraison effective de l'énergie :
 - Les dénouements techniques propres au fonctionnement des marchés réglementés (dénouement en cascade (« cascading »), ajustement de résultat (« P&L adjustment ») et compensation (« netting »)) sont comptabilisés dans des comptes de produits constatés d'avance ou charges constatés d'avance jusqu'à la date de livraison.

Les montants nominaux des contrats constituent des engagements hors bilan présentés dans la note 13 des annexes.

2.11 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se décompose entre une activité de « vente au détail » et une activité de « vente en gros ». L'activité de détail correspond à la fourniture d'énergie aux utilisateurs finaux ainsi qu'à des prestations liées à l'acheminement de cette énergie, tandis que l'activité de vente en gros représente les livraisons d'énergie sur le réseau français réalisées lors d'opérations sur un marché organisé ou de gré à gré avec d'autres opérateurs de marché.

La Société constate un produit quand :

- L'existence du contrat est acquise,
- La livraison a eu lieu ou la prestation de service est achevée,
- Le prix est fixé ou déterminable,
- Le caractère recouvrable des créances est probable.

Pour les opérations de l'activité de gros, le chiffre d'affaires est reconnu à la date de leur dénouement à savoir à la livraison physique.

Note 3. CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires (en euros)		2025	2024	Variation
Catégories d'activités	**Ventes de marchandises :**	**5 424 794 544**	**7 742 860 503**	**(30)%**
	Production vendue :	**4 246 219 919**	**4 294 072 209**	**(1)%**
	Ventes de biens	1 582 001	11 526 781	(86)%
	Ventes de services	4 244 637 918	4 282 545 427	(1)%
	Total catégories d'activités	**9 671 014 462**	**12 036 932 711**	**(20)%**
Marchés géographiques	Chiffre d'affaires net France	9 671 014 462	12 036 932 711	(20)%
	Chiffre d'affaires net Export	—	—	— %
	Total marchés géographiques	**9 671 014 462**	**12 036 932 711**	**(20)%**

Le Chiffre d'Affaires « Ventes de marchandises » est constitué :

- De l'électricité et du gaz livrés à destination des clients finaux, constitués pour l'essentiel de clients télérelevés, mais aussi de clients profilés,
- De l'électricité et du gaz livrés sur les marchés de gros (livraison sur les points notionnels des réseaux de transport),
- Des ventes de certificats d'économie d'énergie, de certificats de garantie d'origine et du CO^2.

Le Chiffre d'Affaires « Production vendue » est constitué :

- Des produits liés au contrat d'échange d'électricité contre gaz concernant les centrales CCGT,
- Des ventes de panneaux photovoltaïques et bornes de recharge,
- De la refacturation aux clients finaux de l'acheminement électricité et gaz facturé par les gestionnaires de réseau et de distribution (GRD),
- De la taxe accise sur l'électricité TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) et la taxe accise sur le gaz TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale de Gaz Naturel). Ces taxes sont facturées au client final, mais le redevable est le fournisseur d'énergie. Dès lors il convient de faire apparaitre ces taxes en chiffre d'affaires et en impôts et taxes,
- De la facturation des services annexes, notamment composées des Options et Packs souscrits par les clients qui viennent en complément de leur contrat de fourniture d'énergie. Ces Options permettent aux clients de profiter d'avantages spécifiques (service client dédié, assurance dépannage…),
- Des montants compensés par la Commission de Régulation de l'Energie dans le cadre des dispositifs de chèques énergie électricité et gaz, de Biométhane et de la clé Conso Live.

Note 4. RESULTAT D'EXPLOITATION

Concernant les produits d'exploitation :

- Chiffre d'affaires : voir note 3
- Subventions : la subvention d'exploitation comptabilisée dans les comptes au 31/12/2025 correspond au remboursement du trop-perçu liée à la compensation reçue de l'Etat suite :
 - Au gel du TRV gaz depuis le mois de novembre 2021,
 - Au gel du TRV électricité depuis le mois de février 2022,
 - A l'amortisseur électricité depuis le mois de janvier 2023.

 La forte diminution versus 2024 (-201 M€) s'explique par la régularisation de l'amortisseur 2024 dont le dernier guichet déclaratif a eu lieu en septembre 2025.

Concernant les charges d'exploitation :

- Les achats de marchandises comprennent essentiellement les achats d'électricité, de gaz, de CO2, y compris dans le cadre du contrat d'échange d'énergie,
- Les achats de matières premières et autres approvisionnements comprennent essentiellement les frais d'acheminement d'électricité, de transport, stockage et distribution de gaz,
- Les autres charges correspondent essentiellement aux pertes sur créances irrécouvrables,
- La baisse des autres achats et charges externes s'explique par le lancement, en 2025, d'un plan d'optimisation des dépenses pluriannuel,
- Le post impôts, taxes et versements assimilés est constitué principalement par l'accise sur l'électricité et l'accise sur les gaz naturels. Bien que supportées par le client consommateur final, ces taxes sont dues par le fournisseur d'énergie, ce qui justifie leur comptabilisation en chiffre d'affaires puis en impôts et taxes. La variation de ce poste est la conséquence de la modification à la hausse des taux pleins des accises par l'article 71 de la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026,
- Les charges de personnel sont constituées des salaires et traitements ainsi que des charges sociales associées. La hausse de la masse salariale est liée d'une part à l'augmentation du nombre de salariés, et d'autre part à l'augmentation des salaires. L'évolution des effectifs moyens sur les deux derniers exercices est la suivante :

Effectifs moyens	2025	2024	Variation en nombre
Ouvriers	—	—	—
Employés, techniciens, agents de maîtrise	152	163	(11)
Cadres et ingénieurs	580	545	35
Expatriés	—	—	—
Total effectifs	732	708	24

Note 5. RESULTAT FINANCIER

Eléments du résultat financier (en euros)		2025	2024	Variation
Produits financiers	Produits de participations	130 803 775	249 179 026	(48)%
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	—	—	— %
	Autres intérêts et produits assimilés	6 446 477	12 443 250	(48)%
	Différences positives de change	60 839	49 220	24 %
	Reprises sur dépréciations et provisions	—	—	— %
	Produits des cessions d'immobilisations financières	—	—	— %
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	—	—	— %
	Total produits financiers I	**137 311 091**	**261 671 496**	**(48)%**
Charges financières	Intérêts et charges assimilées	17 063 967	18 655 335	(9)%
	Différences négatives de change	25 040	64 000	(61)%
	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	—	—	— %
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	—	—	— %
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	—	—	— %
	Total charges financières II	**17 089 007**	**18 719 336**	**(9)%**
Total résultat financier (I - II)		**120 222 084**	**242 952 160**	**(51)%**

La société a perçu en 2025 127 millions d'euros de dividendes dont 22 millions d'euros de TotalEnergies Power Generation, 45 millions d'euros de TotalEnergies CE Bayet et 60 millions d'euros de TotalEnergies CE Saint Avold.

Le montant des autres intérêts et produits assimilés composé principalement par les intérêts perçus sur le compte courant groupe est en forte baisse du fait de la baisse de la position sur notre compte TotalEnergies Treasury.

Note 6. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se compose principalement du paiement à EDF d'une indemnité de 75,7m€ dans le cadre du litige ARENH compensé par la reprise de provision afférente.

Note 7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

7.1 Valeur brute des immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Valeurs brutes (en euros)		Montant au 1er janvier 2025	Augmentations 2025	Transferts 2025	Diminutions 2025	Effet de change	Montant au 31 décembre 2025
Immobilisations incorporelles	Frais de développement	—	—	—	—	—	—
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	2 724 070	—	—	—	—	2 724 070
	Fonds commercial	193 481 818	—	—	—	—	193 481 818
	Autres immobilisations incorporelles	613 357 720	50 638 504	3 314 998	—	—	667 311 222
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	8 265 516	5 877 227	(3 314 998)	(14 550)	—	10 813 196
	Total	**817 829 124**	**56 515 731**	**—**	**(14 550)**	**—**	**874 330 305**
Immobilisations corporelles	Terrains	—	—	—	—	—	—
	Constructions	—	—	—	—	—	—
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	—	—	—	—	—	—
	Autres immobilisations corporelles	12 266 273	—	175 036	(1 375 166)	—	11 066 143
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	1 396 771	522 267	(175 036)	—	—	1 744 002
	Total	**13 663 044**	**522 267**	**—**	**(1 375 166)**	**—**	**12 810 145**
Immobilisations financières	Participations	654 359 388	—	—	—	—	654 359 388
	Créances rattachées à des participations	1 166 567	—	—	(1 166 567)	—	—
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	—	—	—	—	—	—
	Prêts	235 845	570 832	—	(588 834)	—	217 842
	Dépôts et cautionnements	3 188 168	3 764 050	—	(3 667 300)	—	3 284 918
	Autres immobilisations financières	—	—	—	—	—	—
	Total	**658 949 967**	**4 334 881**	**—**	**(5 422 700)**	**—**	**657 862 148**
Total valeurs brutes		**1 490 442 135**	**61 372 880**	**—**	**(6 812 417)**	**—**	**1 545 002 598**

Aucun coût d'emprunt n'est incorporé dans le coût des immobilisations.

7.2 Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles, corporelles et financières

Amortissements		Montant au 1er janvier 2025	Dotations 2025	Transferts 2025	Reprises 2025	Effet de change	Montant au 31 décembre 2025
Immobilisations incorporelles	Frais de développement	—	—	—	—	—	—
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	2 724 070	—	—	—	—	2 724 070
	Fonds commercial	—	—	—	—	—	—
	Autres immobilisations incorporelles	462 883 744	63 390 424	—	—	—	526 274 168
	Total	**465 607 813**	**63 390 424**	**—**	**—**	**—**	**528 998 237**
Immobilisations corporelles	Terrains	—	—	—	—	—	—
	Constructions	—	—	—	—	—	—
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	—	—	—	—	—	—
	Autres immobilisations corporelles	8 907 304	1 276 958	—	1 375 166	—	8 809 095
	Total	**8 907 304**	**1 276 958**	**—**	**1 375 166**	**—**	**8 809 095**
Total amortissements		**474 515 117**	**64 667 382**	**—**	**1 375 166**	**—**	**537 807 333**

Dépréciations		Montant au 1er janvier 2025	Augmentations 2025	Transferts 2025	Diminutions 2025	Effet de change	Montant au 31 décembre 2025
Immobilisations incorporelles	Frais de développement	—	—	—	—	—	—
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	—	—	—	—	—	—
	Fonds commercial	—	—	—	—	—	—
	Autres immobilisations incorporelles	—	—	—	—	—	—
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	—	—	—	—	—	—
	Total	—	—	—	—	—	—
Immobilisations corporelles	Terrains	—	—	—	—	—	—
	Constructions	—	—	—	—	—	—
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	—	—	—	—	—	—
	Autres immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	—	—	—	—	—	—
	Total	—	—	—	—	—	—
Immobilisations financières	Participations	23 612 612	—	—	—	—	23 612 612
	Créances rattachées à des participations	—	—	—	—	—	—
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	—	—	—	—	—	—
	Prêts	—	—	—	—	—	—
	Dépôts et cautionnements	—	—	—	—	—	—
	Autres immobilisations financières	—	—	—	—	—	—
	Total	23 612 612	—	—	—	—	23 612 612
Total dépréciations		23 612 612	—	—	—	—	23 612 612

Note 8. STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION

Stocks et en-cours (valeurs brutes)	Montant au 1er janvier 2025	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Effet de change	Montant au 31 décembre 2025
Matières premières et autres approvisionnements					
Matières premières	—	—	—	—	—
Autres approvisonnements	62 692 060	10 302 305	(48 406 578)	—	24 587 787
Total	62 692 060	10 302 305	(48 406 578)	—	24 587 787
En-cours de production					
En-cours de production de biens	—	—	—	—	—
En-cours de production de services	—	—	—	—	—
Total	—	—	—	—	—
Produits finis					
Produits finis	—	—	—	—	—
Total	—	—	—	—	—
Marchandises					
Stocks de marchandises	—	—	—	—	—
Certificats d'Economie d'Energie (CEE)	—	—	—	—	—
Total	—	—	—	—	—
Total stocks et en-cours	62 692 060	10 302 305	(48 406 578)	—	24 587 787

Le stock d'autres approvisionnements est composé des certificats de capacités, et des panneaux photovoltaïques et onduleurs.

Les achats de CEE étant inférieurs à notre obligation pour l'exercice, aucun stock de CEE n'a été constaté. Par ailleurs le PNCEE continue le contrôle entamé en 2023. De ce fait, tous les CEE n'ont pas été validés lors de l'instruction du contrôle. Les CEE en attente de validation sont comptabilisés en CCA.

Dépréciations des stocks et en-cours	Montant au 1er janvier 2025	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Effet de change	Montant au 31 décembre 2025
Matières premières et autres approvisionnements	423 847	—	(423 847)	—	—
En-cours de production	—	—	—	—	—
Produits finis	—	—	—	—	—
Marchandises	—	—	—	—	—
Total dépréciations des stocks et en-cours	423 847	—	(423 847)	—	—

Note 9. CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

9.1 Etat des échéances des créances

Créances		Montant brut au 31 décembre 2025	Échéance à < 1 an	Échéance entre 1 et 5 ans	Échéance à > 5 ans
Créances de l'actif circulant	Avances et acomptes versés sur commandes	878 932	878 932	—	—
	Créances clients et comptes rattachés	3 619 755 577	3 619 755 577	—	—
	Créances fiscales et sociales *	630 758 093	630 758 093	—	—
	Autres créances	303 254 276	303 254 276	—	—
	Charges constatées d'avance	933 187 192	933 187 192	—	—
	Total	5 487 834 070	5 487 834 070	—	—
Total créances		5 491 336 830	5 491 336 830	—	—

* Les créances fiscales et sociales font partie des autres créances dans les états primaires.

9.2 Dépréciation des créances de l'actif circulant

La variation des provisions pour dépréciations des créances clients se présente ainsi :

Dépréciations des créances		Montant au 1er janvier 2025	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Montant au 31 décembre 2025
Créances de l'actif circulant	Créances clients et comptes rattachés	173 747 737	15 288 757	(54 326 367)	134 710 127
	Autres créances	—	—	—	—
	Total dépréciations créances	173 747 737	15 288 757	(54 326 367)	134 710 127

9.3 Charges constatées d'avance

Détails des charges constatées d'avance		Montant au 31 décembre 2025
Charges constatées d'avance	Charges constatées d'avance	3 098 139
	Charges const. d'avance Marge	38 588 324
	Charges constatées d'avance - CEE	838 450 523
	Charges constatées d'avance - Clearers & OTC	149 657
	CCA Stock Virtuel Gaz TGPG	52 900 550
	Total charges constatées d'avance	933 187 192

9.4 Produits à recevoir

Détails des produits inclus dans les postes suivants du bilan		Montant au 31 décembre 2025
Produits à recevoir	Créances rattachées à des participations	—
	Autres immobilisations financières	—
	Créances clients et comptes rattachés	2 526 829 636
	Créances fiscales et sociales *	—
	Autres créances	—
	Total produits à recevoir	**2 526 829 636**

* Les créances fiscales et sociales font partie des autres créances dans les états primaires.

Note 10. CAPITAUX PROPRES

10.1 Variation des capitaux propres

Capitaux propres	Montant au 1er janvier 2025	Augmentations	Diminutions	Distribution de dividendes	Affectation du résultat N-1	Montant au 31 décembre 2025
Capital (dont versé ...)	5 164 559	—	—			5 164 559
Primes d'émission, de fusion, d'apport	265 187 059	—	—	(242 725 800)		22 461 260
Réserve légale	924 256	—	—		—	924 256
Réserves statutaires ou contractuelles	—	—	—		—	—
Réserves réglementées	—	—	—		—	—
Autres réserves	—	—	—	—	—	—
Report à nouveau	(150 717 089)	0,00	—	—	150 717 089	—
Ecart de réévaluation	—	—	—	—	—	—
Résultat de l'exercice 2024	660 991 289			(510 274 200)	(150 717 089)	—
Résultat de l'exercice 2025		441 757 722	—			441 757 722
Acomptes sur dividendes	—	—	—			—
Subventions d'investissement	161 939	—	(41 143)			120 795
Provisions réglementées	—	—	—			—
Total capitaux propres	**781 712 013**	**441 757 722**	**(41 143)**	**(753 000 000)**	**—**	**470 428 591**

10.2 Evolution du capital social

Le capital social est composé au 31 décembre 2025 de 51 645 587 actions ordinaires de même catégorie d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune. Le capital social est entièrement libéré. La Société n'a émis ni autorisé aucune action de préférence.

Note 11. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Détails des provisions	Montant au 1er janvier 2025	Augmentations 2025	Diminutions 2025		Effet de change	Montant au 31 décembre 2025
			Reprises non utilisées	Reprises utilisées		
Provisions pour risques						
Pour litiges	114 461 126	6 342 977	—	(87 242 393)	—	33 561 710
Pour garanties données aux clients	—	—	—	—	—	—
Pour amendes et pénalités	—	—	—	—	—	—
Pour pertes de change	—	—	—	—	—	—
Autres provisions pour risques	—	—	—	—	—	—
Total	**114 461 126**	**6 342 977**	**—**	**(87 242 393)**	**—**	**33 561 710**
Provisions pour charges						
Pour pensions et obligations similaires	2 431 270	415 000	—	(281 000)	—	2 565 270
Pour restructuration	1 000 000	1 000 000	—	—	—	2 000 000
Pour impôts	—	2 142 128	—	—	—	2 142 128
Pour grands arrêts et gros entretiens	—	—	—	—	—	—
Pour restitution des sites	—	—	—	—	—	—
Autres provisions pour charges	—	848 463	—	—	—	848 463
Total	**3 431 270**	**4 405 591**	**—**	**(281 000)**	**—**	**7 555 861**
Total provisions pour risques et charges	**117 892 396**	**10 748 568**	**—**	**(87 523 393)**	**—**	**41 117 571**

La provision concernant le litige EDF lié à l'ARENH à hauteur de 75,7 M€ a été totalement reprise en 2025 suite à l'arrêt de la cour d'appel de Paris donnant raison à EDF et à la mise en paiement de 75,7 M€.

Note 12. DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION

12.1 Etat des échéances des dettes

Dettes	Montant brut au 31 décembre 2025	Échéance à < 1 an	Échéance entre 1 et 5 ans	Échéance à > 5 ans
Dettes financières				
Emprunts obligataires	—	—	—	—
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	693 155 185	6 155 185	687 000 000	—
Emprunts et dettes financières diverses	11 915 922	11 915 922	—	—
Avances long terme	—	—	—	—
Instruments financiers à terme	—	—	—	—
Total	**705 071 106**	**18 071 106**	**687 000 000**	**—**
Dettes d'exploitation				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 912 564 242	1 912 564 242	—	—
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 087 617 351	2 087 617 351	—	—
Dettes fiscales et sociales	564 391 394	564 391 394	—	—
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 099 671	1 099 671	—	—
Autres dettes	535 642 506	535 642 506	—	—
Produits constatés d'avance	44 365 887	44 365 887	—	—
Total	**5 145 681 051**	**5 145 681 051**	**—**	**—**
Total dettes	**5 850 752 157**	**5 163 752 157**	**687 000 000**	**—**

12.2 Produits constatés d'avance

Détails des produits constatés d'avance	Montant au 31 décembre 2025
Ventes d'energie	44 365 887
Total produits constatés d'avance	**44 365 887**

12.3 Charges à payer

Détails des charges incluses dans les postes suivants du bilan	Montant au 31 décembre 2025
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 912 564 242
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 087 617 351
Dettes fiscales et sociales	564 391 394
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 099 671
Autres dettes	535 642 506
Total charges à payer	**5 101 315 164**

Note 13. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

13.1 Engagements d'achats et de ventes d'énergie

Afin d'ajuster ses approvisionnements et couvrir les consommations de ses clients, la Société conclut des contrats fermes ou optionnels d'achats à terme et de vente à terme d'électricité et de gaz sur le marché de gré à gré ou sur un marché organisé.

Au 31 décembre 2025 les engagements résultant de ces contrats sont les suivants :

Notionnels en k€	31/12/2025	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	3 300 353	2 251 335	1 049 018	-
Engagement net sur opération gaz	60	60	-	-
Engagement net sur opération autres	840	840	-	-

Notionnels en GWh	31/12/2025	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	55 985	38 756	17 229	-
Engagement net sur opération gaz	2	2	-	-
Engagement net sur opération autres	500	500	-	-

Notionnels en k€	31/12/2024	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	3 330 196	2 449 994	880 202	-
Engagement net sur opération gaz	783 113	581 426	201 687	-
Engagement net sur opération autres	(25 901)	(36 341)	10 440	-

Notionnels en GWh	31/12/2024	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	54 173	40 920	13 252	-
Engagement net sur opération gaz	19 488	13 453	6 035	-
Engagement net sur opération autres	(3 801)	(4 801)	1 000	-

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Gain ou perte sur operations à terme	(585 984)	400 175
Gain ou perte sur option d'achat	-	-

13.2 Cautions et nantissements

Garanties données

En euros	31/12/2025	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Garanties Bancaires sur contrats énergie OTC	-	-	-	-
Garanties Bancaires ARENH	70 898 184	70 898 184	-	-
Garanties Bancaires Enchères EDF	30 000 000	-	30 000 000	-
Garanties Bancaires liées au réseau	43 557 956	43 557 956	-	-
Autres garanties bancaires	1 292 840	849 614	300 000	143 226
Total	**145 748 980**	**115 305 754**	**30 300 000**	**143 226**

Garanties reçues

En euros	31/12/2025	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Garanties Bancaires sur contrats énergie OTC	10 964 937	7 018 937	3 946 000	-
Total	**10 964 937**	**7 018 937**	**3 946 000**	**-**

Les garanties bancaires sur contrats énergie OTC représentent des garanties émises envers les contreparties industrielles de la Société concernant les contrats long-terme mis en place et qui couvrent principalement des garanties de paiements.

Les garanties bancaires liées au réseau correspondent aux cautions émises envers les responsables des réseaux de transport et de distribution d'énergie, pour couvrir le risque de défaut de la Société en tant qu'acteur sur les réseaux français.

Note 14. SITUATION FISCALE

14.1 Intégration fiscale

TotalEnergies Electricité et Gaz France est fiscalement intégrée chez TotalEnergies S.E (Siret: 54205118000066) dont le siège social est situé, 2 Place Jean Millier, la Défense 6, 92400 Courbevoie. Ce régime permet à TotalEnergies S.E. de se constituer, seule, redevable de l'impôt société, des contributions additionnelles et de l'impôt forfaitaire annuel en vue de la détermination du résultat d'ensemble du groupe (ART 223 A du CGI). De ce fait, TotalEnergies Electricité et Gaz France verse à TotalEnergies S.E. (société intégrante) le montant de l'impôt calculé selon les règles de droit commun, qu'elle aurait dû normalement payer à l'administration fiscale, si elle n'avait pas été intégrée.

14.2 Impôt

Impôts (en euros)	2025	2024
Impôts sur les bénéfices	49 528 504	66 495 946
Déficits reportables	291 583 131	484 465 737
Crédit d'impôt recherche	–	–
Autres crédits d'impôts	358 907	–

Note 15. CONSOLIDATION

Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom	TotalEnergies S.E.
	Siège	2 Place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France
	N° Identification	Siret: 54205118000066 LEI: 529900S21EQ1BO4ESM68
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues	Greffe du Tribunal des activités économiques de Nanterre 4 rue Pablo Néruda - 3ème étage 92020 Nanterre cedex
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus petit d'entités compris dans l'ensemble d'entités visé ci-dessus dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom	-
	Siège	-
	N° Identification	-
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues	-

Note 16. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Titres	Quote part du capital détenu en %	Capital	Autres capitaux propres	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos*	Résultat net du dernier exercice clos*	Dividendes attribués
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations										
1 - Filiales (détenues à + de 50%)										
TotalEnergies Power Génération France	100	510 000	73 545 247	18 500 000	5 242 724	0	0	0	25 174 722	22 000 000
TotalEnergies Integrated Power ESS Belgium	100	61 500	339 565	10 355 336	0	0	0	4 600 580	356 119	0
TotalEnergies CE Bayet	100	42 000 000	32 971 710	44 433 597	44 433 597	0	0	95 124 729	-7 920 026	45 000 000
TotalEnergies CE Marchienne au Pont	100	44 024 600	-7 149 814	8 242 949	8 242 949	0	0	119 342 041	-8 255 194	0
TotalEnergies Renouvelables France	100	8 624 664	-65 599 921	386 033 077	386 033 077	0	0	44 759 957	-51 914 265	0
TotalEnergies CE Saint Avold	100	17 707 485	122 144 658	181 342 042	181 342 042	0	0	217 836 314	-4 989 752	60 000 000
Hetty	100	1 000 000	1 303 155	4 200 000	4 200 000	0	0	1 201 196	27 012	0
2 - Participations (détenues de 10% à 50%)										
Vertigo	25	1 479 015	28 624 997	1 250 000	1 250 000	0	0	199 575 937	301 763	0
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations										
1 - Filiales non reprises au A										
2 - Participations non reprises au A										
Cono Sur	5			2 386	2 386	0	0			
Total filiales et participations				654 359 388	630 746 776	0	0			127 000 000

* Le dernier exercice clos concerne l'exercice "2025".

Note 17. ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES ET PARTIES LIEES

Les éléments relatifs aux entreprises liées et entreprises associées sont les suivants :

Créances de l'actif du bilan		Montant Groupe au 31 décembre 2025	Montant hors Groupe au 31 décembre 2025	Montant total au 31 décembre 2025
Actif immobilisé	Participations	654 357 002	2 386	654 359 388
	Créances rattachées à des participations	—	—	—
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	—	—	—
	Prêts	—	217 842	217 842
	Dépôts et cautionnements	—	3 284 918	3 284 918
	Autres immobilisations financières	—	—	—
	Total	654 357 002	3 505 146	657 862 148
Actif Circulant	Avances et acomptes versés sur commandes	—	878 932	878 932
	Créances clients et comptes rattachés	656 706 632	2 963 048 945	3 619 755 577
	Créances fiscales et sociales *	—	630 758 093	630 758 093
	Autres créances	277 052 405	26 201 870	303 254 276
	Charges constatées d'avance	52 900 550	880 286 643	933 187 192
	Disponibilités	—	1 003 938	1 003 938
	Total	986 659 587	4 502 178 420	5 488 838 007
Total actif immobilisé et circulant		1 641 016 589	4 505 683 566	6 146 700 155

Dettes du passif du bilan		Montant Groupe au 31 décembre 2025	Montant hors Groupe au 31 décembre 2025	Montant total au 31 décembre 2025
Dettes financières	Avances long terme	—	—	—
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	690 767 451	2 387 734	693 155 185
	Emprunts et dettes financières diverses	—	11 915 922	11 915 922
	Total	690 767 451	14 303 655	705 071 106
Dettes d'exploitation	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	74 333 055	1 838 231 188	1 912 564 242
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	854 079 211	1 233 538 139	2 087 617 351
	Dettes fiscales et sociales	—	564 391 394	564 391 394
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	—	1 099 671	1 099 671
	Autres dettes	812	535 641 694	535 642 506
	Produits constatés d'avance	—	44 365 887	44 365 887
	Total	928 413 078	4 217 267 973	5 145 681 051
Total dettes		1 619 180 529	4 231 571 628	5 850 752 157

Toutes les transactions significatives effectuées par TotalEnergies Electricité et Gaz France avec des parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Note 18. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La Société étant incluse dans un périmètre de consolidation, les informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes ne sont pas fournies dans les comptes individuels conformément à l'article L832-20 du Plan Comptable Général.

Note 19. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Il n'y a pas eu d'événement particulier survenu entre la clôture de l'exercice et l'établissement du présent rapport.

TotalEnergies Electricité et Gaz France
Société Anonyme au capital de 5 164 558,70 euros
Siège social : 2bis, rue Louis Armand 75015 Paris
442 395 448 R.C.S. Paris

Rapport de gestion et de gouvernement d'entreprise

TotalEnergies Electricité et Gaz France

Exercice 2025

SOMMAIRE

SOMMAIRE 2

PARTIE I : ACTIVITE DE LA SOCIETE 4

I. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE 4

1.1. Evolution de l'activité de la société 5

1.2. Activité des principales filiales et des sociétés contrôlées par branches d'activité 6

1.3. Faits marquants survenus au cours de l'exercice 7

II. EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE 9

III. INVESTISSEMENT ET ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT 9

IV. PERSPECTIVES 10

4.1 Principaux risques et incertitudes 10

4.1.1 Les risques règlementaires et juridiques 11

4.1.2 Les risques relatifs à l'activité de la société 11

4.1.3 Autres risques 13

4.2 Dispositif de contrôle interne 13

4.3 Evolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir 14

V. FILIALES ET PARTICIPATIONS 14

5.1 Filiales et participations 14

5.2 Cession de participations 15

VI. SUCCURSALES ET ETABLISSEMENTS SECONDAIRES 15

PARTIE II : RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS 16

I. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS 16

1.1 Comptes sociaux 16

1.2 Résultat de l'exercice et analyse de l'évolution des résultats 17

II. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT 19

III. AFFECTATION DU RESULTAT 20

3.1 Proposition d'affectation du résultat 20

3.2 Dividendes : montant - acompte sur dividendes - régime fiscal des dividendes 20

3.3 Dividendes : rappel des distributions lors des trois derniers exercices - 20

3.4 Capitaux propres 21

3.5 Dépenses non déductibles fiscalement 21

3.6 Prets interentreprises Consentis à moins de trois ans consentis par la société 21

IV. TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES 21

PARTIE III : ACTIONNARIAT, GOUVERNANCE ET MANDATS 22

I. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL 22

II. COMMISSAIRES AUX COMPTES 22
2.1 Contrôle des commissaires aux comptes 22
2.2 Situation du mandat des commissaires aux comptes 23
IV. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 24
I. MANDATAIRES SOCIAUX 24
1.1 Composition du Conseil d'administration - Liste des mandats sociaux 24
1.2 SITUATION du mandat du directeur general 24
II. CONVENTIONS 24

RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la société TotalEnergies Electricité et Gaz France (la « **Société** ») au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

PARTIE I : ACTIVITE DE LA SOCIETE

I. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Le groupe TotalEnergies Electricité et Gaz France constitué de la société TotalEnergies Electricité et Gaz France, de ses filiales et de toute société entrant dans son périmètre fonctionnel, est un acteur global sur le marché de l'énergie (électricité et gaz) en France. TotalEnergies Electricité et Gaz France intervient sur tous les segments de ce marché (clients particuliers, professionnels, entreprises et collectivités) et poursuit une stratégie d'intégration verticale pour être présent sur toute la chaîne de valeur, de la production jusqu'aux services liés à l'énergie au sein du foyer.

La structure juridique du groupe TotalEnergies Electricité et Gaz France couvre les deux périmètres fonctionnels suivants :

- Retail Power & Gas France (ci-après "RPG France") exerçant toutes les activités de fourniture d'électricité et de gaz en France et Retail Power & Gas Business Support (ci-après « RPG BS ») assurant un support transverse aux différentes activités de la Division Retail Power & Gas (IT, Innovation, RSE etc.),
- Flexible Power & Integration (ci-après "FPI") exerçant les activités de production flexibles (centrales à gaz, stockage par batteries et hydroélectricité), l'expertise marchés et le Large B2B (répondant aux attentes multi-services les plus complexes des grands comptes B2B).

Les développements ci-après concernent avant tout l'activité de la Société (section 1.1.), l'activité des filiales principales étant plus spécifiquement décrite dans le cadre du présent rapport de gestion à la

section 1.2. L'organigramme juridique de TotalEnergies Electricité et Gaz France vous est présenté en Annexe 1.

1.1. EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Premier acteur alternatif français de l'énergie, la société TotalEnergies Electricité et Gaz France est l'un des premiers opérateurs indépendants sur le marché français de la fourniture d'électricité et de gaz naturel.

L'ambition de TotalEnergies SE, actionnaire à 100% de la Société, et de la Compagnie TotalEnergies dans son ensemble, est de devenir la major de l'énergie responsable et de fournir au plus grand nombre une énergie plus abordable, plus disponible et plus propre.

Au 31 décembre 2025, le parc clients de la Société s'élevait ainsi à 5,6millions de sites en France, stable par rapport au 31 décembre 2024.

ACTIVITE DE VENTE D'ENERGIE

L'activité « Commerce » de la Société recouvre la commercialisation d'offres de fourniture d'électricité et de gaz, ainsi que des prestations de services à valeur ajoutée à destination des consommateurs particuliers, professionnels, des entreprises et des collectivités locales.

- **Les clients particuliers**

La Direction Commerciale « Particuliers » a pour mission la commercialisation d'offres de fourniture d'électricité et de gaz, ainsi que des prestations de services à valeur ajoutée à destination des consommateurs particuliers.
A la fin de l'exercice 2025, la Société fournissait en électricité et/ou en gaz près 4,9 millions de sites particuliers, contre 5 millions au 31 décembre 2024. La Société se positionne ainsi comme le troisième acteur français sur ce secteur d'activité.

- **Les clients professionnels (TPE, PME), les collectivités et les grands comptes**

La Direction commerciale BtoB est structurée autour d'équipes spécialisées par typologie de clients :

- Les équipes chargées d'organiser, y compris via des partenaires de vente, les ventes d'offres standards auprès des TPE, artisans, commerçants, professions libérales et petites PME, comptant jusqu'à 30 sites (C5/C4 pour l'électricité et T1/T2 pour le gaz).
- Les équipes « Mid Market » qui gèrent les clients comptant de 1 à 100 sites. Ce sont des entreprises de type PME, petit industriel, ou petit tertiaire ayant un réseau de sites techniques, de boutiques ou d'agences, etc. Les offres pour ce segment sont sur mesure, ce qui signifie que chaque élément du prix peut se négocier et peut être fixe ou indexé.
- L'équipe Grands Comptes/Entreprises pour les sociétés ayant 100 sites et plus ou une consommation supérieure à 30 GWh/an. Les offres sont toujours construites sur mesure,

en fonction des caractéristiques techniques des sites, de l'usage de l'énergie et des besoins de gestion du client.

- L'équipe Collectivités dédiée aux collectivités locales et aux établissements publics. Elle est rompue aux procédures de marché public et accompagne les collectivités dans leur démarche de mise en concurrence des postes énergie. Elle répond aux appels d'offres publics portant sur la fourniture d'électricité et de gaz naturel.

ACTIVITE DE NEGOCE ET D'OPTIMISATION

L'activité de négoce et d'optimisation de la Société est réalisée par la direction « Energie Management » qui a pour missions principales, pour l'électricité et le gaz :

- de procéder aux actions de couverture des expositions générées par l'activité de fourniture et d'assurer à chaque instant l'équilibre entre les injections et les soutirages d'énergie sur les réseaux ; et
- d'optimiser les actifs en portefeuille (actifs de production électrique en gestion, stockage de gaz naturel, capacités d'interconnexions, flexibilités contractuelles, contrats PPA, etc.).

ACTIVITE DE PRODUCTION ET DE NEGOCE DE CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (« CEE »)

En raison de son activité de fourniture d'énergie, la Société est « obligée » au titre du dispositif CEE, créé par les articles 14 à 17 de la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE), qui constitue l'un des principaux instruments de maîtrise de la politique de maîtrise de la demande énergétique. Dans ce cadre, elle est soumise à une obligation de réalisation d'économie d'énergie exprimée CEE, durant une période pluriannuelle. La Société est ainsi incitée à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie : ménages, collectivités territoriales ou professionnels.

L'activité de production et de négoce de CEE de la Société a pour missions principales :

- de remplir l'obligation de la Société en tant qu'obligée, en garantissant la production d'un volume de CEE en ligne avec cette obligation en fin de période,
- de garantir la conformité réglementaire de la production des CEE,
- de veiller à la compétitivité du coût d'acquisition de ces CEE pour assurer la compétitivité des offres énergie de la Société.

1.2. ACTIVITE DES PRINCIPALES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES PAR BRANCHES D'ACTIVITE

Nous vous présentons dans les développements ci-après l'activité des principales filiales de la Société.

ACTIVITE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE D'ORIGINE THERMIQUE

L'un des axes stratégiques de FPI est l'activité de développement et l'exploitation d'installations de moyens de production d'électricité utilisant la technologie des cycles combinés gaz qui est déployée au sein des filiales de production de TotalEnergies Electricité et Gaz France.

La Société exploite plusieurs centrales à cycle combiné gaz dans son périmètre fonctionnel :

- La centrale de Bayet détenue par la société TotalEnergies – Centrale Electrique Bayet. Elle a produit 0,6 TWh d'électricité en 2025 contre 0,5 TWh en 2024 ;
- La centrale de Marchienne-au-Pont détenue par TotalEnergies – Centrale Electrique Marchienne-au-Pont. En 2025, la centrale de Marchienne-au-Pont a produit 1,1 TWh contre 0,7 TWh en 2024 ;
- La centrale de Toul, détenue par TotalEnergies – Centrale Electrique Toul, a produit 0,6 TWh en 2025 contre 0,5 TWh en 2024 ;
- La centrale de Pont-sur-Sambre détenue par TotalEnergies – Centrale Electrique Pont-sur-Sambre, a produit 0,3 TWh en 2025, en ligne avec 2024.
- Les deux centrales de Saint-Avold détenues par TotalEnergies – Centrale Electrique Saint-Avold ont produit 1,3 TWh en 2025 contre 1,4 TWh en 2024.
- La centrale de Landivisiau détenue par la société Compagnie Electrique de Bretagne, société elle-même détenue à 50% par TotalEnergies Power Generation France, filiale de la Société, et à 50% par le fonds d'investissement Asterion Industrial Partners via son véhicule d'investissement Turbo Bidco Limited. La centrale a produit 0,7 TWh en 2025, en ligne avec 2024.

ACTIVITE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE D'ORIGINE RENOUVELABLE

La société TotalEnergies Renouvelables France, filiale majoritairement détenue par la Société, porte le développement, l'exploitation et la maintenance d'installations de production d'électricité renouvelable. Cette société appartient à la Division « GRP – Renewables » de la Compagnie TotalEnergies et n'est donc pas rattachée aux périmètres fonctionnels couverts par la Société.

1.3. FAITS MARQUANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

STRATEGIE "VALUE OVER VOLUME"

Dans la continuité de 2024, RPG France a maintenu sur 2025 sa stratégie "value over volume" en poursuivant la rationalisation de son portefeuille clients et en acquérant des clients rentables

Au 31 décembre 2025, le parc client « particuliers » en France s'établit ainsi à environ 3,6 millions de sites clients en électricité et 1,3 millions de sites clients en gaz, relativement stable par rapport aux 3,7 millions et 1,3 millions respectivement au 31 décembre 2024.

ECRETEMENT ARENH

Dans le cadre du mécanisme ARENH, la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) a reçu un total de demande de 135,04 TWh pour l'année 2025, alors que la loi fixe un plafond de 100 TWh par an, au prix de 42€/MWh. La CRE a procédé à la répartition de ce volume de 100 TWh au prorata des demandes des fournisseurs formulées dans le cadre du guichet ARENH de novembre 2024.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

En date du 31/12/2025, le Conseil d'administration de la Société est composé de la manière suivante :

- Mr Stéphane Michel, Président du Conseil d'administration ;
- Mr Olivier Jouny, administrateur ;
- Mme Camille Levy, administrateur.

Les détails sur l'évolution de la composition du Conseil d'administration sont précisés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant à la section 14.1 du présent rapport.

DIRECTION GENERALE

Suite à la démission de Monsieur Franck Schmiedt de son mandat de Directeur Général de la Société, en date du 1er septembre 2025, le Conseil d'administration a décidé, en remplacement de Monsieur Franck Schmiedt, de nommer Monsieur Raphael Bouteiller en qualité de Directeur Général de la Société à compter du 1er septembre 2025.

MISE EN ŒUVRE DE LA CLAUSE DE FORCE MAJEURE DANS L'ACCORD-CADRE ARENH

Un contentieux oppose depuis 2020 la Société à EDF au sujet de l'activation par la Société de la clause de force majeure prévue dans l'Accord-Cadre ARENH qui la lie à EDF.

La Société a activé cette clause en mars 2020 face à la baisse drastique de la consommation d'électricité engendrée par les mesures de confinement décidées par le gouvernement, qui a contraint la Société à revendre massivement sur le marché les volumes d'ARENH dont elle bénéficiait, à un prix très inférieur aux 42€/MWh prévus par le Code de l'énergie.

Face au refus d'EDF d'interrompre les livraisons, la Société a saisi le tribunal de commerce (TC) de Paris en référé. Le 20/05/2020, le juge des référés s'est prononcé en faveur de la Société quant à l'activation de la clause de force majeure. La Société a suspendu le contrat à partir du 22 mai 2020. Cette décision a été confirmée en appel le 28/07/20. Le 11/05/22, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi d'EDF.

En parallèle, EDF a notifié à la Société la résiliation du contrat ARENH le 02/06/20. La Société a engagé une procédure en référé contre cette résiliation et a obtenu gain de cause. EDF a fait appel de cette deuxième décision et a obtenu gain de cause le 19/11/20. Cette décision est restée sans effet puisque la CRE a refusé de faire droit à la demande de résiliation d'EDF.

Au fond, le TC de Paris a rendu, le 30 novembre 2021, un jugement accueillant favorablement les demandes de la Société. Le TC a considéré que la force majeure était caractérisée au sens de l'Accord-cadre et a condamné EDF à verser 53,9 millions € de dommages-intérêts à la Société.
EDF a interjeté appel du jugement. Le 11 juillet 2025 la Cour d'appel de Paris a donné raison à EDF, considérant que l'activation de la clause de force majeure n'était pas justifiée, mais lui a donné tort sur la résiliation. La Société a payé 75,7 millions d'euros à EDF en application de l'arrêt et a formé un pourvoi en cassation contre cet arrêt.

SANCTION ADMINISTRATIVE EN MATIERE DE CEE

Le 15 juillet 2024, la Société a reçu une sanction administrative du Pôle National des Certificats d'Economies d'Energies (« PNCEE ») annulant 32 opérations standardisées d'économie d'énergie relatives à la rénovation globale de maisons individuelles, représentant un volume de 0,4 TWhc (soit une valeur approximative de 2,8 millions d'euros).
Ces annulations sont liées à des consommations initiales jugées trop élevées par le PNCEE bien que ces niveaux de consommation aient été établis et validés par des bureaux d'études certifiés par des organismes accrédités par l'Etat. Aucune sanction financière n'accompagne cette annulation.
La Société conteste tout manquement et a introduit un recours contentieux devant le Conseil d'Etat contre cette sanction en janvier 2025. La date d'audience n'a pas encore été fixée.

II. EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement majeur n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice 2025

III. INVESTISSEMENT ET ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les équipes Innovation de la Société contribuent au développement de nouveaux services et produits pour aider les clients B2C et B2B à mieux gérer leur consommation d'énergie et à améliorer l'efficacité énergétique de leurs sites. En parallèle, la Société améliore ses méthodes et processus en promouvant une culture d'innovation.

Les évolutions technologiques, sociétales et réglementaires, tels que la transition énergétique, les compteurs intelligents, la flexibilité énergétique pour les secteurs résidentiel et tertiaire, l'autoconsommation, les batteries de stockage et la mobilité électrique, sont des facteurs qui peuvent créer de la valeur ajoutée en changeant la relation des consommateurs résidentiels et des petits professionnels avec leur énergie au quotidien, qu'elle soit électrique ou gaz.

La recherche et l'optimisation de l'efficacité énergétique, dans une démarche environnementale, innovante et de maîtrise des coûts, sont également prioritaires pour les clients professionnels, permettant ainsi de renforcer leur compétitivité et leur engagement durable.

En collaborant avec des incubateurs et accélérateurs de startups et en utilisant les compétences internes en R&D de TotalEnergies, ainsi que les équipes innovation des autres unités de la branche Gas Renewable and Power – notamment la Business Unit Renewables France, l'équipe Innovation de la Société développe, structure et teste des projets à fort impact. Cette dynamique vise à démontrer la valeur créée dans la chaîne Integrated Power et à accompagner la transformation des métiers

La Société dispose de compétences techniques spécifiques (IA, IoT, PV, batteries, flexibilité de consommation, etc.) et d'une méthodologie permettant d'identifier de nouveaux cas d'usage répondant à des besoins concrets et conçoit des solutions technologiques innovantes et évolutives apportant de la valeur aux clients comme aux collaborateurs.
Dans cette logique, un hackathon dédié à l'excellence opérationnelle a été déployé pour accélérer la transformation des activités commerciales des quatre filiales de la Division Retail Power & Gas, tout en promouvant l'innovation data. Ce dispositif favorise la création de valeur business et RH, et permet enfin de générer des solutions tangibles, réplicables et évolutives pour améliorer la performance opérationnelle.

En complément des solutions déjà développées — telles que le suivi en temps réel de la consommation, la désagrégation par équipement via l'Intelligence Artificielle, les conseils personnalisés d'économies d'énergie ou le pilotage intelligent des usages lors des jours de tension réseau — l'équipe Innovation de la Société a accompagné de nombreux projets métiers visant à renforcer la performance opérationnelle et la connaissance client. Ces travaux couvrent notamment l'optimisation des contrats et de la facturation B2B/B2C, l'amélioration des prévisions de facturation B2C et B2B, les analyses de valeur (value over volume, empreinte CO_2, ...), l'optimisation des taux et consommations de livraison, ainsi que la modélisation de la flexibilité (tertiaire via batteries, résidentielle) et l'optimisation du curtailment. L'équipe a également structuré l'innovation autour des activités CCGT, en mettant en place une gouvernance dédiée, en optimisant la gestion des filtres à air et en générant de nouvelles idées pour améliorer en continu la performance industrielle.
Au global, ces initiatives renforcent la performance opérationnelle et industrielle, l'expérience client, et la collaboration au sein de la Branche, tout en créant de la valeur dans un système énergétique intégré.

Une veille de la propriété intellectuelle existe à la fois en amont pour identifier les brevets ou les tendances d'innovation dans le secteur et également lors des phases de développement afin de protéger les innovations de la Société.

Enfin, sur le volet RSE, la direction Innovation & Sustainability accompagne les équipes commerciales dans leurs besoins et ceux de leurs clients, et pilote l'évaluation RSE par EcoVadis au titre de laquelle la Société maintient depuis trois ans la médaille Platinum, avec une note de 87/100.

IV. PERSPECTIVES

4.1 PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

La diversité des activités au sein de la Société, dans un contexte très régulé, génère de nombreux risques, exogènes pour la plupart d'entre eux. La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis les principaux risques présentés ci-dessous.

4.1.1 LES RISQUES REGLEMENTAIRES ET JURIDIQUES

ENJEUX ET CONTRAINTES LIES AUX CHANGEMENTS LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Les marchés de la fourniture de l'électricité et du gaz faisant l'objet d'un encadrement réglementaire et législatif très serré, TotalEnergies Electricité et Gaz France exerce une veille constante pour anticiper et s'adapter à toute évolution de ce type, notamment les évolutions des tarifs réglementés de vente, du marché de capacité, ou encore l'encadrement de l'ARENH et du dispositif qui l'a remplacé à partir du 1er janvier 2026.

Toute évolution défavorable de ce cadre réglementaire pourrait avoir un effet négatif sur la Société, son activité, sa situation financière, sa trésorerie, ses résultats et ses perspectives.

4.1.2 LES RISQUES RELATIFS A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

RISQUES CLIENTS

La Société est exposée au risque d'impayés, accentué d'une part par un contexte économique qui affecte les capacités de paiement des clients, d'autre part par la caractéristique même du marché de masse auquel s'adresse la Société, qui génère une multitude de petites créances, difficiles à recouvrer à l'unité. La Société suit au quotidien l'encours client et constate au besoin des dépréciations sur les créances qui présenteraient une probabilité de recouvrement trop faible. Au 31 décembre 2025, cette dépréciation des comptes clients représente 134,7 M€ (contre 173,8 M€ au 31 décembre 2024).

RISQUES DE MARCHE

TotalEnergies Electricité et Gaz France est amenée à effectuer des transactions (ventes ou achats) sur les marchés de l'électricité, du gaz, des garanties d'origine, des CEE, ou de la capacité pour un montant global important.
Depuis mars 2022, la Société réalise l'intégralité de ses couvertures en électricité et en gaz auprès de l'entité TotalEnergies Gaz and Power Limited et n'engage plus de transactions auprès de contreparties externes à la Compagnie TotalEnergies.
Ces instruments de couverture entrent dans la gestion et l'optimisation de l'approvisionnement des clients et sont sensibles à la variation des prix de marché des matières premières, qui a une volatilité importante.

La Société a défini un cadre de gestion visant à limiter les conséquences des fluctuations des prix de marché, mais reste néanmoins exposée aux risques liés notamment aux incertitudes pesant sur les positions ouvertes, aux impacts des variations sur les positions ouvertes résiduelles, au manque de liquidité ou de profondeur de marché sur les échéances lointaines. De même, le risque de sous-consommation ou de surconsommation des clients liés à des évènements exogènes, notamment des évènements climatiques, sanitaires ou macro-économiques, constitue dans certain cas un risque pour la Société qui devra revendre ou racheter des volumes d'énergie en conséquence.

RISQUES FINANCIERS

Depuis octobre 2023 et le paiement de la dernière échéance associée à l'emprunt obligataire, les besoins de financement de la Société sont couverts par des prêts d'exploitation et des découverts mis à disposition par la Compagnie TotalEnergies via sa filiale TotalEnergies Treasury.

RISQUES OPERATIONNELS

- **Risques industriels**

TotalEnergies Electricité et Gaz France détient et exploite, à travers ses filiales de production, plusieurs installations de production d'électricité à cycle combiné gaz (cf. Section 1.2). Ce type d'installation industrielle est de nature à pouvoir porter atteinte significativement à l'environnement naturel ou humain, notamment en cas d'accidents, de catastrophes naturelles ou d'agressions externes, et à mettre en jeu la responsabilité civile, pénale et environnementale de TotalEnergies Electricité et Gaz France.
La Société évalue à ce jour l'impact de ces risques industriels à zéro et n'a en conséquence pas doté de provision dans ses comptes.

- **Données à caractère personnel et autres données**

Dans le cadre de ses activités, la Société est amenée à collecter les données de nombreuses personnes physiques et morales. S'agissant des données à caractère personnel, la Société collecte en particulier celles de ses clients (ou de leurs représentants dans le cas de clients personnes morales), de ses prospects et de ses salariés.

Le traitement de ces données peut être soumis à différents risques :

- Quel que soit le type de données, un risque opérationnel de fuite, de perte ou d'altération des données traitées, du fait, par exemple, de cyberattaques, de vols, de destruction de données, etc.
- S'agissant des données à caractère personnel, un risque juridique et réglementaire inhérent aux exigences légales et réglementaires liées aux droits des personnes (information des personnes concernées, respect des principes de traitement énoncés par le RGPD, respect des exigences relatives au traitement des demandes d'exercice de droit et des violations de données).

La sécurisation et la confidentialité des données en général, ainsi que le respect de la réglementation concernant les données à caractère personnel, sont des sujets d'attention majeure pour TotalEnergies

Electricité et Gaz France. Cette dernière dispose d'un programme de conformité qui inclut la protection des données à caractère personnel, dont l'ambition est de renforcer l'éthique et la conformité au quotidien au sein de la Société de manière à s'assurer le respect pas l'entité des règlementations qui lui sont applicables, et notamment le RGPD.

L'ensemble de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de TotalEnergies Electricité et Gaz France ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

4.1.3 AUTRES RISQUES

RISQUE DE DEFAILLANCE INFORMATIQUE

Dans le cadre de son activité, la Société utilise de nombreux outils informatiques et systèmes d'information et gère plusieurs bases de données importantes, concernant notamment ses clients, leur facturation, et aussi la gestion des approvisionnements (nominations sur les réseaux de transports, système de gestion des transactions, etc.).

En cas de sinistre affectant ces systèmes d'information et ces bases de données, l'activité de la Société pourrait s'en trouver perturbée, ce qui pourrait à terme avoir une incidence négative sur son activité, sa situation financière ou ses résultats.

4.2 DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Le processus de contrôle interne en place au sein de TotalEnergies Electricité et Gaz France a pour objectif de prévenir, gérer et contrôler les principaux risques auxquels la Société se trouve exposée dans le cadre de ses activités, en s'assurant de :

- La conformité aux lois et règlements ;
- L'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ;
- Le bon fonctionnement des processus internes de la Société et de la Compagnie TotalEnergies, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- La fiabilité des informations et opérations financières.

Des procédures spécifiques sont mises en œuvre dans le cadre de l'élaboration des informations financières, notamment :

- Un système informatique comptable (SAP) adapté aux spécificités des activités de la Société ;
- Des process et points de contrôles concernant les activités financières et comptables (par exemple : opérations de rapprochement, suivis des provisions, gestion et valorisation des immobilisations, etc.) ;
- Un pôle Contrôle Financier qui assure la maîtrise du processus budgétaire, des reportings mensuels et du suivi des investissements de la Société ;

- Des procédures au niveau de la trésorerie afin de gérer par exemple les validations des paiements.

Le dispositif de contrôle interne est en conformité avec la loi Sarbanes Oxley sur les process les plus significatifs à savoir clôture comptable, ventes, trésorerie et energy management ainsi que sur la partie IT.

Par ailleurs, les activités de la Société s'effectuent dans le respect le plus strict des législations applicables ainsi que du Code de conduite de la Compagnie TotalEnergies et sont encadrées par des procédures de conformité et de gestion des risques, notamment pour la prévention de la corruption, de la fraude et des infractions au droit de la concurrence, ainsi que pour la protection des données personnelles. Les programmes de lutte contre la corruption et contre la fraude incluent des actions de reporting et de contrôle (missions et audits).

4.3 EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La stratégie de la Compagnie TotalEnergies est de se transformer en une compagnie multi-énergies et la branche d'activité Gas, Renewables & Power dans lequel est intégrée la Société, porte l'ambition de la Compagnie TotalEnergies dans les activités des chaînes intégrées du gaz et de l'électricité. Dans les prochaines décennies, la demande en électricité est appelée à croître plus vite que la demande globale en énergie ; la contribution des renouvelables et du gaz pour la génération électrique est donc indispensable dans la lutte contre le changement climatique.

TotalEnergies ambitionne de porter son parc à plus de 6 millions de sites B2C et B2B (gaz et électricité) et Large B2B (électricité) en France à horizon 2030, représentant une part de marché de l'ordre de 10% à 12%.

V. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Notre Société n'est pas tenue d'établir un rapport de gestion au périmètre de son groupe et des comptes consolidés en application des dispositions de l'article L. 233-17 du Code de commerce.

L'activité des filiales principales de la Société a été exposée en vous rendant compte de l'activité de la Société.
Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

5.1 FILIALES ET PARTICIPATIONS

Vous trouverez dans le tableau annexé à nos états financiers les informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société.

PRISES DE PARTICIPATION OU PRISES DE CONTROLE

Nous vous signalons que notre Société n'a pris, au cours de l'exercice écoulé, aucune participation dans le capital d'une autre société.

MODIFICATION DE PARTICIPATIONS

Néant

PARTICIPATIONS CROISEES

Néant

REGULARISATION DE PARTICIPATIONS CROISEES

Néant

5.2 CESSION DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé, nous vous signalons que notre Société n'a cédé aucune participation.

VI. SUCCURSALES ET ETABLISSEMENTS SECONDAIRES

En application de l'article L.232-1 II du Code de commerce, nous vous informons que la société détient quatre établissements secondaires situés :

Adresse	Numéro SIRET
5 impasse de l'Espéranto - le Solet 44800 SAINT-HERBLAIN	442 395 448 00065 RCS NANTES
117 allée des Parcs Iléna Park 69800 SAINT-PRIEST	442 395 448 00073 RCS LYON
74 rue Lieutenant de Montcabrier Zac de Mazeran 34500 BEZIERS	442 395 448 00099 RCS BEZIERS
Tour CBX, 1 Passerelle des reflets 92400 COURBEVOIE	442 395 488 00107 RCS NANTERRE

PARTIE II : RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

I. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ainsi que le tableau des résultats prévu par l'article R.225-102 du Code de commerce ont été mis à votre disposition.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

La société n'établit pas de comptes consolidés.

1.1 COMPTES SOCIAUX

- **Bilan de la Société**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

Montant en euros	Montant année N	Montant année N-1
Capital Social	5 164 559	5 164 559
Réserve Légale	924 256	924 256
Capitaux Propres	470 428 591	781 712 013
Total Bilan	6 362 298 320	7 232 056 396

- **Compte de résultat de la Société**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

Montant en M€	Montant année N	Montant année N-1	Difference
Chiffres d'affaires	9 671	12 037	- 2 366
Produits d'exploitation	9 628	12 155	- 2 527
Marge Brute	**752**	**912**	**- 159**
Couts de personnel	- 82	- 75	- 7
Autres couts fixes	- 266	- 202	- 64
Impots et taxes	- 10	- 13	3
EBITDA	**394**	**622**	**- 228**
Amortissements	- 65	- 101	36
Dotation nette des PRC	48	0	48
Resultat d'exploitation	**377**	**521**	**- 144**
Resultat Financier	120	243	- 123
Resultat Courant Avant Impots	**497**	**764**	**- 267**
Resultat Exceptionnel	- 1	- 33	31
Participation des salariés	- 5	- 4	- 1
Impôts sur les bénéfices	- 50	- 66	17
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**442**	**661**	**- 219**

1.2 RESULTAT DE L'EXERCICE ET ANALYSE DE L'EVOLUTION DES RESULTATS

Le chiffre d'affaires s'établit à 9 671 M€ contre 12 037 M€ au titre de l'exercice précédent.

Cette diminution de 2 366 M€, soit 20%, s'explique principalement par :

- La baisse des revenus liés au contrat d'échange avec TGP -430 M€ ;
- La baisse des ventes sur le marché de gros (principalement lié à un effet volume) -340 M€ ;
- La baisse des ventes aux clients finaux conséquence directe de la baisse des prix -1 742 M€ ;
- La baisse des ventes de CEE, de certificats de capacité et de garanties d'origine -306 M€ ;
- Partiellement compensées par la hausse des taxes sur l'énergie (+355 M€, du fait de l'augmentation de l'accise sur l'électricité le 1er février 2025).

Dans les autres produits, la société a comptabilisé dans la rubrique de subventions d'exploitation les flux associés aux mécanismes de compensation de l'Etat dans le cadre des aides amortisseur et sur amortisseur. Ces mécanismes ont pris fin en 2025. La charge de 2025 (-121 M€ vs un produit de 81 M€ en 2024) s'explique par le remboursement de trop-perçus suite aux inventaires de soldes des différents mécanismes.

Le résultat d'exploitation 2025 se monte à 377 M€ contre 521 M€ en 2024, soit une diminution de 144 M€.

Cette diminution s'explique principalement par la baisse de la marge brute de la société (-159 M€) qui reste néanmoins à un niveau élevé à 752 M€. Cette baisse s'explique principalement par la disparition

de l'effet exceptionnel 2024 de rattrapage de l'effet TRVe 2023 qui vient compenser les marges réalisées sur les portefeuilles B2C et Standard fixes ainsi que sur les clients B2B Sur-Mesure.
La marge brute liée au gaz a quant à elle augmenté de 63 M€ principalement du fait de la poursuite de la rationalisation des contrats gaz BTOB effectuée en 2025 avec en particulier la non reconduction de contrats gaz industriels à faibles marges et la revue des clauses de flexibilité dans certains contrats historiques et d'une reprise partielle de la provision pour stockage de gaz de 22 M€ passée en 2024.

Les charges de personnel sont en hausse de 7 M€ sous l'effet combiné de l'augmentation du nombre de salariés et des augmentations de salaires notamment pour couvrir l'inflation.

La hausse affichée des autres coûts fixes à 266 M€ provient principalement de l'augmentation des déclarations de créances irrecouvrables au titre des impayés clients. Néanmoins cette hausse est compensée par la variation de la dotation nette des Provisions pour Risques et Charges qui passe d'un montant quasi nul en 2024 à une reprise nette de 48 M€ en 2025.

En milliers d'euros	2025	2024	Variation
Reprises de provisions créances douteuses	54 326	9 271	45 055
Dotation provisions créances douteuses	(15 289)	(8 826)	(6 462)
Dotation nette exploitation	**39 038**	**444**	**38 593**

En milliers d'euros	2025	2024	Variation
Reprises de provisions PRC	12 369	583	11 786
Dotation provisions PRC	(9 749)	(21 987)	12 238
Dotation nette exploitation	**2 620**	**(21 404)**	**24 024**
Total dotation nette de reprises	**41 658**	**(20 959)**	**62 617**

Hors prise en compte des éléments associés aux créances clients, les coûts opératoires de l'entité restent maîtrisés avec le lancement, en 2025, d'un plan d'optimisation des dépenses pluriannuel.

Les impôts et taxes diminuent de 3 M€. Cette baisse est principalement liée à la baisse de la C3S (-2,4 M€) et de la CVAE (-0,6 M€) concomitamment à la baisse des revenus en 2025.

Les amortissements diminuent de 36 M€ par rapport à l'année 2024 (65 M€ versus 101 M€). Cette baisse s'explique par la combinaison d'un allongement d'un an de la durée d'amortissement des CTA (Cost To Acquire) en 2025 du fait de l'évolution favorable du churn constaté sur les dernières années, ainsi que de la diminution des coûts d'acquisition du fait d'un recours plus limité au canal partenaires.

Le résultat financier est en baisse en 2025 pour s'établir à 120 M€ contre 243 M€ en 2024 du fait principalement de la forte diminution des dividendes reçus des centrales à cycles combinés.

Le résultat exceptionnel est négatif à hauteur de 1,0 M€ en 2025. Il est composé essentiellement de la provision pour coûts de restructuration du site de Saint-Priest.

La participation aux bénéfices est de 4,9 M€ en 2025 contre 4,3 M€ en 2024 du fait de la diminution des capitaux propres en 2025 et l'impôt sur les sociétés se monte à 50 M€ en 2025 contre 66 M€ en 2024 en raison de la baisse du résultat fiscal.

Ainsi, le résultat net en 2025 est un bénéfice de 442 M€ contre un bénéfice de 661 M€ en 2024.

II. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément à l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, les tableaux ci-dessous ont été établis pour la publication d'informations sur les délais de paiement de la société pour l'exercice 2025 :

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (Tableau prévu au I de l'article D.441-4)												
En milliers d'euros	Article D.441-I.-1°: Factures reçues non réglées en date de						Article D.441-I.-2°: Factures émises non réglées en date de					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	2 399					749	611 794					294 324
Montant total des factures concernées TTC	325 806	302 051	2 635	3 882	380	308 948	379 699	320 337	16 167	25 024	233 323	594 851
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	4,12%	3,82%	0,03%	0,05%	0,00%	3,91%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							3,93%	3,31%	0,17%	0,26%	2,41%	6,15%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues	0						0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - Article L.441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retard de paiement	Délais contractuels						Délais contractuels					

III. AFFECTATION DU RESULTAT

3.1 PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons l'affectation du résultat suivante :

ORIGINE (en euros)	
Report à nouveau	-
Prime d'émission	22 461 260
Résultat de l'exercice	441 757 722
TOTAL A AFFECTER	464 218 981
AFFECTATION (en euros)	
Report à nouveau	-
Réserve légale	-
Dividende	460 000 000
Prime d'émission	- 18 242 278
TOTAL AFFECTE	441 757 722
APRES AFFECTATION (en euros)	
REPORT A NOUVEAU	-
PRIME D'EMISSION	4 218 981
RESERVE LEGALE	924 256

3.2 DIVIDENDES : MONTANT – ACOMPTE SUR DIVIDENDES – REGIME FISCAL DES DIVIDENDES

Le versement d'un dividende de 460 M€ sera effectué en 2026 au titre de l'exercice 2025.
TotalEnergies Electricité et Gaz France a opté pour le régime prévu à l'article 223 A du Code général des impôts.
Elle fait partie du groupe d'intégration fiscale dont TotalEnergies SE est la société mère.

3.3 DIVIDENDES : RAPPEL DES DISTRIBUTIONS LORS DES TROIS DERNIERS EXERCICES –

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, sont les suivantes :

Exercice	Dividendes
2023	0 M€
2024	753 M€
2025	460 M€

3.4 CAPITAUX PROPRES

Compte tenu du résultat de l'exercice, les capitaux propres de la Société restent supérieurs à la moitié du capital social.

3.5 DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 39-4 du CGI, nous vous précisons que les comptes de l'exercice 2025 prennent en charge une somme de 216 195 euros correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

3.6 PRETS INTERENTREPRISES CONSENTIS A MOINS DE TROIS ANS CONSENTIS PAR LA SOCIETE

Au 31 décembre 2025, la Société n'a aucun prêt en cours consenti en vertu du 3 bis de l'article L. 511-6 du Code monétaire et financier.

IV. TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices est joint en annexe du présent rapport de gestion.

PARTIE III : ACTIONNARIAT, GOUVERNANCE ET MANDATS

I. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de 5 164 558,70 euros est divisé en 51 645 587 actions au nominal de 0,10 euros.

Les titres de la Société ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé.

La Société est détenue :

- directement à hauteur d'environ 92,31% par TotalEnergies SE,
- et à hauteur de 6,69% par TotalEnergies Holdings et de 0,99% par TotalEnergies Power & Gas Belgium SA, elles-mêmes filiales de la société TotalEnergies SE.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'il n'y a aucune participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice.

La Société n'a émis aucun autre titre ou droit susceptible de donner accès au capital. L'article 12 « *Droits et obligations attachés aux actions* » des statuts institue un droit de vote double dont certaines actions bénéficiaient.

Au 31 décembre 2025 et à la date de signature de présent rapport, l'actionnariat de la Société est réparti de la manière suivante :

Actionnaires	Nombre de titres détenus
TotalEnergies SE	47 672 349
TotalEnergies Holdings	3 458 000
TotalEnergies Power & Gas Belgium	513 428
TotalEnergies Electricité et Gaz France	1 810
TOTAL	**51 645 587**

II. COMMISSAIRES AUX COMPTES

2.1 CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition le rapport sur les comptes de l'exercice ainsi qu'un rapport spécial sur les opérations visées par les articles L.225-38 et suivants du Code de commerce établi par notre Commissaire aux comptes.

2.2 SITUATION DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Commissaire aux comptes de votre Société est :

Titulaire	1ère nomination	Fin du mandat actuel
Pricewaterhousecoopers Audit, representée par Madame Cécile Saint-Martin	13 juillet 2022	Lors de l'AGO 2028 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027

IV. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion de la Société vous est présenté conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce.

I. MANDATAIRES SOCIAUX

1.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - LISTE DES MANDATS SOCIAUX

Au cours de l'année 2025, aucune évolution dans la composition du Conseil d'administration de la Société n'est intervenue.

Au 31 décembre 2025, le Conseil d'administration de la Société était composé des trois administrateurs suivants, dont la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun d'eux vous est communiquée en annexe.

Composition du Conseil d'administration de TotalEnergies Electricité et Gaz France au 31 décembre 2025

Nom, prénom des membres du Conseil	Membre indépendant	Année première nomination	Échéance du mandat (1)
Stéphane Michel, Président	**Non**	2021	2028
Olivier Jouny, Administrateur	**Non**	2024	2028
Camille Levy, Administrateur	**Non**	2024	2028

(1) A l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire

1.2 SITUATION DU MANDAT DU DIRECTEUR GENERAL

Nous vous rappelons que Monsieur Raphael Bouteiller a été nommé Directeur Général par le Conseil d'administration, lors de sa séance du 28 aout 2025, en remplacement de Monsieur Franck Schmiedt, démissionnaire.

Il vous sera proposé lors de votre prochaine Assemblée Générale ordinaire 2026 de ratifier la nomination de Monsieur Raphael Bouteiller, en qualité de Directeur, faite par le Conseil d'administration le 28 aout 2025.

II. CONVENTIONS

CONVENTION REGLEMENTEE DE L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS REGLEMENTEES INTERVENUES ANTERIEUREMENT ET POURSUIVIES AU COURS DE L'EXERCICE

Nous vous précisons qu'aucune convention autorisée et conclue antérieurement ne s'est poursuivie au cours de l'exercice.

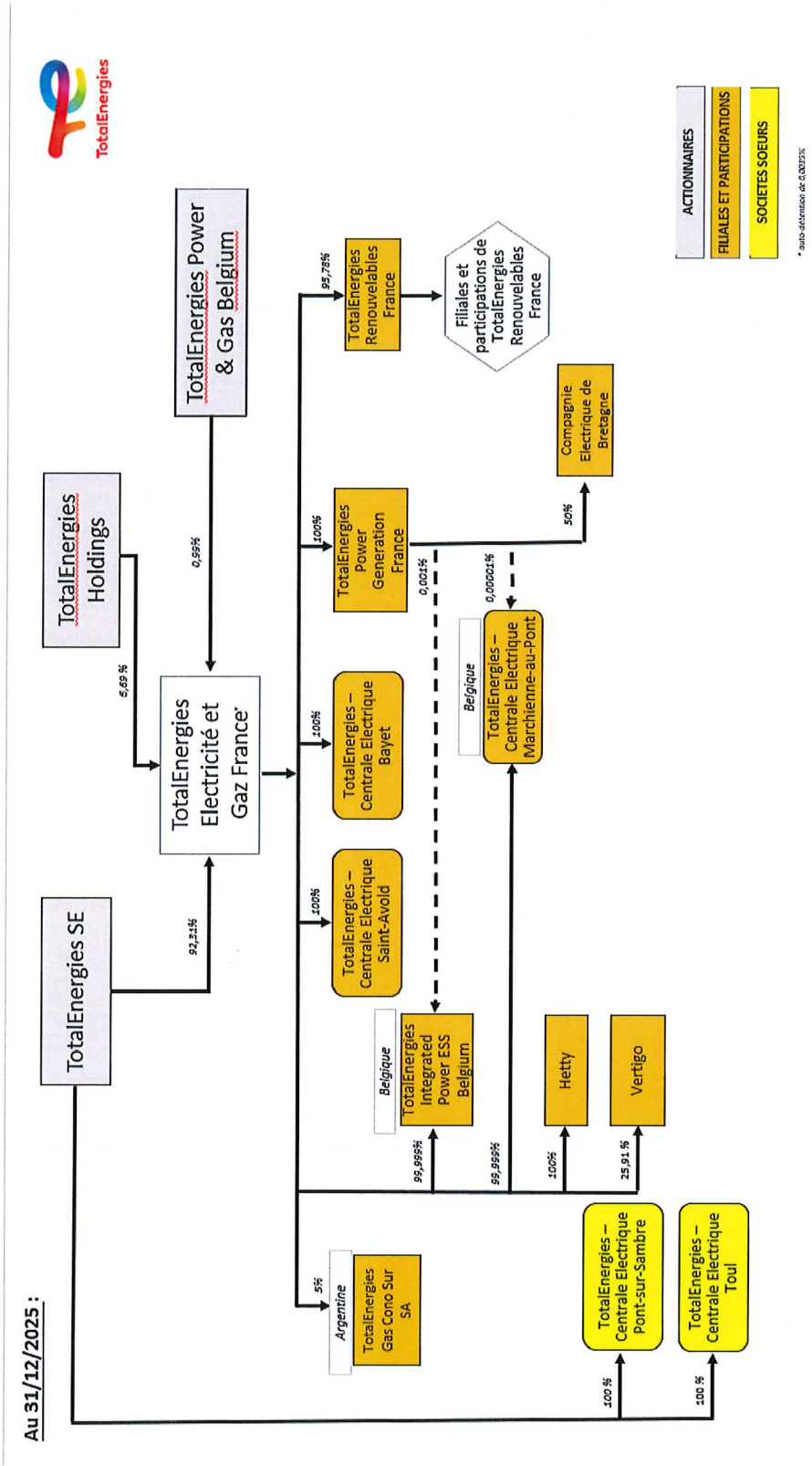
Le Conseil d'Administration



Stéphane Michel
Président du Conseil d'administration

Annexe 1

Organigramme du Groupe TotalEnergies Electricité et Gaz France au 31/12/2025



Annexe 2

Résultats financiers des cinq derniers exercices

Nature et indications (€)	2021	2022	2023	2024	2025
Capital en fin d'exercice					
Capital social	5 164 559	5 164 559	5 164 559	5 164 559	5 164 559
Nombre d'actions émises	51 645 587	51 645 587	51 645 587	51 645 587	51 645 587
Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	11 504 121 795	24 218 363 023	15 447 974 785	12 036 932 711	9 671 014 462
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	87 988 689	(67 712 375)	95 569 803	877 123 589	444 597 270
Impôts sur les bénéfices	-	624 075	(95 482)	66 457 546	49 528 504
Résultat après impôts, amortissements et provisions	10 480 176	(259 741 599)	(48 536 496)	660 991 289	441 757 722
Résultat distribué	-	-	-	753 000 000	460 000 000
Résultat par action					
Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	1,70	(1,32)	1,85	15,70	7,65
Résultat après impôts, amortissements et provisions	0,20	(5,03)	(0,94)	12,80	8,55
Dividende attribué à chaque action	-	-	-	14,58	8,91
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	543	641	658	708	732
Montant de la masse salariale de l'exercice	33 795 670	40 739 274	46 272 524	50 893 644	54 785 210
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	15 427 641	17 456 310	20 325 492	23 975 805	27 432 708
Resultat Net	10 480 176	-259 741 599	-48 536 496	660 991 289	441 757 722
Amortissements et provisions dotations exploitation	-114 600 427	-156 119 221	-170 076 921	-131 957 193	-89 704 707
Reprises provisions exploitation	36 430 625	19 901 326	21 875 711	9 854 034	66 695 275
Amortissements et provisions dotations financières	0	0	-10 255 337	0	0
Reprises provisions financières	661 289	39 078	13 254 766	0	0
Amortissements et provisions dotations exceptionnels	0	-55 226 332	0	-23 321 000	-1 000 000
Reprises provisions exceptionnelles	0	0	1 000 000	0	75 578 332
Participation des salariés aux résultats	0	0	0	-4 250 595	-4 879 944
Impôt sur les bénéfices	0	-624 075	95 482	-66 457 546	-49 528 504
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	87 988 689	-67 712 375	95 569 803	877 123 589	444 597 270

Annexe 3

Liste des mandats et fonctions de mandataires sociaux au 31/12/2025

Prénom Nom	*Fonctions dans le Groupe*	*Autres mandats et fonctions en cours au 31/12/2025*	*Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années*
Franck Schmiedt	Directeur Général (fin de mandat le 1er septembre 2025)		• Président de Argedis (fin de mandat le 3 janvier 2022) • Gérant non Associé de Logistique et Diffusion LOGEDIF (fin de mandat le 3 janvier 2022) • Président de Progeres (fin de mandat le 3 janvier 2022)
Raphael Bouteiller	Directeur Général (début de mandat le 1er septembre 2025)		• Manager de TotalEnergies Marketing Egypt (fin de mandat le 16 octobre 2025) • Observer d'Ampersand USA (fin de mandat le 3 octobre 2025)
Stéphane Michel	Président du Conseil d'administration	• Administrateur de TE H2 ; • Président de SAFT Groupe ; • Membre du Comité Performance Groupe de TotalEnergies SE. • Membre du Comité Exécutif de TotalEnergies SE.	• Administrateur de Automotive Cells Company SE (fin de mandat le 7 avril 2025 • Administrateur de Total Eren Holding *(fin de mandat le 15 juin 2023)* • Director de Abu Dhabi Company for onshore Petroleum Operations limited *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; • Director de Dolphin Energy Limited *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; • Président du Conseil d'administration et administrateur de Elf Petroleum Iran *(fin de mandat le 6 janvier 2021)* ; • Président du Conseil d'administration et administrateur de Saft Groupe *(fin de mandat le 13 août 2021)* ; • Président et Président du Conseil d'administration de TotalEnergies EP Algérie *(fin de mandat le 6 janvier 2021)* ; • Président de Total E&P Iran *(fin de mandat le 6 janvier 2021)* ; • Président de Total E&P Syrie *(fin de mandat le 6 janvier 2021)* ; • Président de Total Pars LNG *(fin de mandat le 6 janvier 2021)* ; • Président de Total Sirri *(fin de mandat le 6 janvier 2021)* • Président de Total South Pars 11 Holding *(fin de mandat le 6 janvier 2021)* ; • Président du Conseil d'administration et Administrateur de Total South Pars *(fin de mandat le 6 janvier 2021)* ; • Administrateur de TotalEnergies EP Abu Al Bu Khoosh *(fin de mandat le 28 janvier 2021)* ; • Président de TotalEnergies EP Dolphin Holdings *(fin de mandat le 6 janvier 2021)* ; • Président de TotalEnergies EP Dolphin Midstream *(fin de mandat le 6 janvier 2021)* ;

Prénom Nom	*Fonctions dans le Groupe*	*Autres mandats et fonctions en cours au 31/12/2025*	*Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années*
			• Administrateur de TotalEnergies EP Dolphin Upstream *(fin de mandat le 6 janvier 2021)* ; • Administrateur de TotalEnergies EP Golfe *(fin de mandat le 6 janvier 2021)* ; • Président de TotalEnergies EP Iraq *(fin de mandat le 6 janvier 2021)* ; • Président de TotalEnergies EP Kuwait *(fin de mandat le 6 janvier 2021)* ; • Administrateur de Total E&P Liban SAL *(fin de mandat le 26 septembre 2021)* • Président du Conseil d'administration et Administrateur de TotalEnergies EP Libye *(fin de mandat le 7 janvier 2021)* ; • Président du conseil d'administration et Administrateur de TotalEnergies EP Maroc *(fin de mandat le 7 janvier 2021)* ; • Président de TotalEnergies EP Oman *(fin de mandat le 6 janvier 2021)* ; • Président de TotalEnergies EP Qatar 2 *(fin de mandat le 6 janvier 2021)* ; • Président de TotalEnergies EP Qatar *(fin de mandat le 6 janvier 2021)* ; • Président de TotalEnergies EP Turkmenistan *(fin de mandat le 6 janvier 2021)* ; • Président de Totalenergies EP United Arab Emirates *(fin de mandat le 6 janvier 2021)* ; • Director de Total E&P Waha Limited *(fin de mandat le 1er janvier 2021)* ; • Président de TotalEnergies UAE Services *(fin de mandat le 6 janvier 2021).*
Olivier Jouny	Administrateur	• Administrateur de Casa dos Ventos S.A (pas sur Pappers) ; • Directeur Général de TotalEnergies Gas & Power Activities ; • Directeur Général de TotalEnergies Gas Ventures Indonesia ; • Director de Clearway Energy ; • Director de TotalEnergies Renewables Big Sky Solar Holding I Corporation ; • TotalEnergies Renewables Big Sky Solar Holding II Corporation ; • Manager de Zephyr Holdings GP, LLC ; • Manager de TotalEnergies Renewables USA, LLC ; • Président de TotalEnergies Offshore Wind Korea ; • Président de TotalEnergies Renewables ; • Président de TotalEnergies Solar INTL. • Director de TotalEnergies Renewables Canada Holding Corporation (début de mandat le 21 janvier 2025) ; • Director de Big Sky Solar GP (début de mandat le 29 janvier 2025) ; • Director de TotalEnergies Renewables Oyen Wind Holding Corporation (début de mandat le 11 mars 2025) ;	• Président du Conseil d'Administration, Administrateur et Directeur Général de Total Eren (fin de mandat le 30 juin 2025) • Président du Conseil d'Administration, Administrateur et Directeur Général de Total Eren Holding (fin de mandat le 30 juin 2025) • Administrateur de TotalEnergies Integrated Power ESS Belgium ; (fin de mandat le 24 octobre 2024 • Administrateur de TotalEnergies Power & Gas Belgium ;(fin de mandat le 24 octobre 2024) • Président et Administrateur de TotalEnergies – Centrale Electrique Marchienne-au-Pont (*fin de mandat le 2 septembre 2024*) ; • Director de West Burton Flexible Generation Limited (*fin de mandat le 2 septembre 2024*) ; • Managing Director de TotalEnergies Renwables Deutschland GmbH (*fin de mandat le 2 septembre 2024*) ; • Manager de TotalEnergies Flexible Power USA, LLC (*fin de mandat le 1er septembre 2024*) ;

Prénom Nom	*Fonctions dans le Groupe*	*Autres mandats et fonctions en cours au 31/12/2025*	*Autres mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années*
		• Director de TotalEnergies Renawables Nova Solar Holding Corporation (début de mandat le 11 mars 2025) ; • Gérant de Rainbow LuxCO S.a.r l (début de mandat le 2 avril 2025) ; • Director de Nova Solar Alberta Inc (début de mandat le 27 juin 2025)	• Directeur Général et Administrateur de TotalEnergies EP Angola (*fin de mandat le 3 octobre 2022*) ; • Directeur Général de TotalEnergies LNG Angola (*fin de mandat le 4 octobre 2022*) ; • Membre du Comité d'Organisation Interne de Total E&P Angola Block 33 (*fin de mandat le 23 septembre 2022*) ; • Membre du Comité d'Organisation Interne de Total E&P Angola Block 39 (*fin de mandat le 23 septembre 2022*) ; • Membre du Comité d'Organisation Interne de TotalEnergies EP Angola (*fin de mandat le 23 septembre 2022*) ; • Membre du Comité d'Organisation Interne de TotalEnergies EP Angola Block 17 (*fin de mandat le 23 septembre 2022*) ; • Membre du Comité d'Organisation Interne de TotalEnergies EP Angola Block 20 (*fin de mandat le 23 septembre 2022*) ; • Membre du Comité d'Organisation Interne de TotalEnergies EP Angola Block 25 (*fin de mandat le 23 septembre 2022*) ; • Membre du Comité d'Organisation Interne de TotalEnergies EP Angola Block 32 (*fin de mandat le 23 septembre 2022*) ; • Membre du Comité d'Organisation Interne de TotalEnergies EP Angola Block 40 (*fin de mandat le 23 septembre 2022*) ; • Membre du Comité d'Organisation Interne de TotalEnergies EP Angola Développement Gaz (*fin de mandat le 23 septembre 2022*) ; • Membre du Comité d'Organisation Interne de TotalEnergies LNG Angola (*fin de mandat le 22 septembre 2022*) ; • Membre du Comité d'Organisation Interne de TotalEnergies EP Petroleum Angola (*fin de mandat le 20 septembre 2022*).
Camille Levy	Administrateur	• Directeur Général de TotalEnergies Gas & Power Activities. • Administrateur de TotalEnergies Power & Gas Belgium	

TotalEnergies Electricité et Gaz France
Société Anonyme au capital de 5 164 558,70 €
Siège social : 2 bis, rue Louis Armand
75015 Paris
442 395 448 RCS Paris

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
EN DATE DU 03 JUIN 2026

PROCES-VERBAL

EXTRAIT

Le 03 juin 2026,
A 10 heures,

[...]

1ÈRE RESOLUTION
(*Approbation des comptes sociaux et des charges non déductibles de l'exercice clos le 31 décembre 2025*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à un montant global de 216 195 euros. L'exercice 2025 étant bénéficiaire d'un point de vue fiscal, la réintégration de ces dépenses a entraîné une charge d'impôts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

2ÈME RESOLUTION
(*Affectation du résultat de l'exercice*)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes, constatant que le résultat net de l'exercice 2025 se traduit par un

bénéfice comptable de 441 757 722 euros et que le report à nouveau est nul décide, sur la proposition du Conseil d'administration d'affecter le résultat de la manière suivante :

(i) Affectation à la distribution de dividendes pour un montant de 441 757 722 euros.

Il est par ailleurs décidé d'affecter à la distribution de dividendes une fraction des primes d'émission pour un montant de 18 242 278 euros, portant les primes d'émission à 4 218 981 euros.

Compte tenu de ce qui précède, le montant total affecté à la distribution de dividendes se monte à 460 000 000 euros.

Il est proposé une mise en paiement du dividende à la date du 15 juillet 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

3ÈME RESOLUTION
(Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve expressément les termes de ce rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

[...]

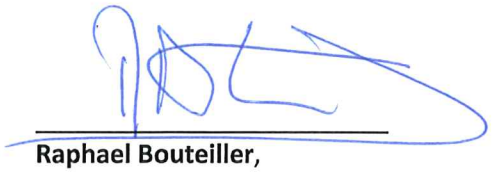
6ÈME RESOLUTION
(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires et extraordinaires, confère tous pouvoirs à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité ou autres qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires.

[...]

Pour extrait, copie certifiée conforme



Raphael Bouteiller,
Directeur Général

TotalEnergies Electricité et Gaz France SA

Comptes annuels 2025

SOMMAIRE

SOMMAIRE **2**

COMPTE DE RESULTAT (EN €) **3**

BILAN – ACTIF (EN €) **4**

BILAN – PASSIF (EN €) **5**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS **6**

NOTE 1. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS 6
NOTE 2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES 7
NOTE 3. CHIFFRE D'AFFAIRES 12
NOTE 4. RESULTAT D'EXPLOITATION 13
NOTE 5. RESULTAT FINANCIER 14
NOTE 6. RESULTAT EXCEPTIONNEL 14
NOTE 7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES 15
NOTE 8. STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION 16
NOTE 9. CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION 17
NOTE 10. CAPITAUX PROPRES 18
NOTE 11. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES 19
NOTE 12. DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION 19
NOTE 13. ENGAGEMENTS HORS-BILAN 20
NOTE 14. SITUATION FISCALE 22
NOTE 15. CONSOLIDATION 22
NOTE 16. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS 23
NOTE 17. ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES ET PARTIES LIEES 23
NOTE 18. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 24
NOTE 19. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE 24

COMPTE DE RESULTAT (en €)

	Compte de résultat	France	Exportation	2025	2024
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	5 424 794 544		5 424 794 544	7 742 860 503
	Production vendue :				
	Ventes de biens	1 582 001		1 582 001	11 526 781
	Ventes de services	4 244 637 918		4 244 637 918	4 282 545 427
	Chiffre d'affaires net	**9 671 014 462**	—	**9 671 014 462**	**12 036 932 711**
	Production stockée			—	—
	Production immobilisée			5 440 038	4 068 658
	Subventions			(120 914 962)	80 602 970
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			66 695 275	23 403 469
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			—	—
	Autres produits			5 786 893	9 806 168
	Total			**9 628 021 705**	**12 154 813 975**
Charges d'exploitation	Achats de marchandises			4 574 834 842	6 860 100 756
	Achats de matières premières et autres approvisionnements			3 133 144 863	3 509 909 162
	Variations de stocks			38 104 273	73 517 763
	Autres achats et charges externes (1)			199 653 424	222 153 366
	Impôts, taxes et versements assimilés			1 000 077 925	655 229 109
	Salaires			57 731 775	52 178 107
	Cotisations sociales			24 486 143	22 691 343
	Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations			64 667 382	100 719 874
	Dotations aux dépréciations sur actif circulant			15 288 757	9 250 319
	Dotations aux provisions			9 748 568	21 987 000
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			—	—
	Autres charges			133 208 936	105 793 049
	Total			**9 250 946 888**	**11 633 529 847**
	Résultat d'exploitation (I)			**377 074 817**	**521 284 129**
Produits financiers	Produits de participations			130 803 775	249 179 026
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			—	—
	Autres intérêts et produits assimilés			6 446 477	12 443 250
	Différences positives de change			60 839	49 220
	Reprises sur dépréciations et provisions			—	—
	Produits des cessions d'immobilisations financières			—	—
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			—	—
	Total			**137 311 091**	**261 671 496**
Charges financières	Intérêts et charges assimilées			17 063 967	18 655 335
	Différences négatives de change			25 040	64 000
	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			—	—
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			—	—
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie			—	—
	Total			**17 089 007**	**18 719 336**
	Résultat financier (II)			**120 222 084**	**242 952 160**
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I + II)			**497 296 901**	**764 236 289**
	Produits exceptionnels			**75 578 332**	**1 443 381**
	Charges exceptionnelles			**76 709 063**	**33 980 240**
	Résultat exceptionnel (III)			**(1 130 731)**	**(32 536 859)**
	Participation des salariés aux résultats (IV)			**4 879 944**	**4 250 595**
	Impôts sur les bénéfices (V)			**49 528 504**	**66 457 546**
	BÉNÉFICE OU PERTE (I + II + III - IV - V)			**441 757 722**	**660 991 289**
	(1) Y compris :				
	- Redevances de crédit-bail mobilier			—	—
	- Redevances de crédit-bail immobilier			—	—

BILAN – ACTIF (en €)

Actif		2025			2024
		Brut	Amortissements Dépréciations	Net	Net
Actif immobilisé	Capital souscrit non appelé	—	—	—	—
	Frais d'établissement	—	—	—	—
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement	—	—	—	—
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	2 724 070	2 724 070	—	—
	Fonds commercial	193 481 818	—	193 481 818	193 481 818
	Autres immobilisations incorporelles	667 311 222	526 274 168	141 037 054	150 473 976
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	10 813 196	—	10 813 196	8 265 516
	Total	874 330 305	528 998 237	345 332 068	352 221 311
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	—	—	—	—
	Constructions	—	—	—	—
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	—	—	—	—
	Autres immobilisations corporelles	11 066 143	8 809 095	2 257 047	3 358 969
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	1 744 002	—	1 744 002	1 396 771
	Total	12 810 145	8 809 095	4 001 049	4 755 740
	Immobilisations financières				
	Participations	654 359 388	23 612 612	630 746 776	630 746 776
	Créances rattachées à des participations	—	—	—	1 166 567
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	—	—	—	—
	Prêts	217 842	—	217 842	235 845
	Dépôts et cautionnements	3 284 918	—	3 284 918	3 188 168
	Autres immobilisations financières	—	—	—	—
	Total	657 862 148	23 612 612	634 249 536	635 337 355
	Total actif immobilisé (I)	**1 545 002 598**	**561 419 945**	**983 582 653**	**992 314 406**
Actif circulant	**Stocks et en-cours**				
	Matières premières et autres approvisionnements	24 587 787	—	24 587 787	62 268 213
	En-cours de production	—	—	—	—
	Produits finis	—	—	—	—
	Marchandises	—	—	—	—
	Total	24 587 787	—	24 587 787	62 268 213
	Avances et acomptes versés sur commandes	878 932	—	878 932	525 905
	Créances				
	Créances clients et comptes rattachés	3 619 755 577	134 710 127	3 485 045 450	4 317 838 392
	Autres créances	934 012 368	—	934 012 368	768 511 388
	Charges constatées d'avance	933 187 192	—	933 187 192	1 089 074 894
	Total	5 486 955 138	134 710 127	5 352 245 010	6 175 424 674
	Valeurs mobilières de placement				
	Autres titres	—	—	—	—
	Disponibilités	1 003 938	—	1 003 938	1 523 199
	Instruments financiers à terme et jetons détenus	—	—	—	—
	Total	1 003 938	—	1 003 938	1 523 199
	Total actif circulant (II)	**5 513 425 794**	**134 710 127**	**5 378 715 667**	**6 239 741 991**
	Frais d'émission des emprunts (III)	—	—	—	—
	Primes de remboursement des emprunts (IV)	—	—	—	—
	Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (V)	—	—	—	—
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	**7 058 428 392**	**696 130 072**	**6 362 298 320**	**7 232 056 396**

BILAN – PASSIF (en €)

Passif		2025	2024
Capitaux propres	Capital (dont versé ...)	5 164 559	5 164 559
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	22 461 260	265 187 059
	Réserves :	**924 256**	**924 256**
	Réserve légale	924 256	924 256
	Réserves statutaires ou contractuelles	—	—
	Réserves réglementées	—	—
	Autres réserves	—	—
	Report à nouveau	—	(150 717 089)
	Ecart de réévaluation	—	—
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**441 757 722**	**660 991 289**
	Acomptes sur dividendes	—	—
	Subventions d'investissement	120 795	161 939
	Provisions réglementées	—	—
	Total capitaux propres (I)	**470 428 591**	**781 712 013**
Provisions	Provisions pour risques	33 561 710	114 461 126
	Provisions pour charges	7 555 861	3 431 270
	Total provisions (II)	**41 117 571**	**117 892 396**
Dettes	**Dettes financières**		
	Emprunts obligataires	—	—
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	693 155 185	393 762 700
	Emprunts et dettes financières diverses	11 915 922	13 791 986
	Avances long terme	—	—
	Instruments financiers à terme	—	—
	Total	**705 071 106**	**407 554 685**
	Dettes d'exploitation		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 912 564 242	1 921 557 668
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 087 617 351	2 867 209 409
	Dettes fiscales et sociales	564 391 394	593 181 500
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 099 671	500 000
	Autres dettes	535 642 506	525 108 514
	Produits constatés d'avance	44 365 887	17 340 211
	Total	**5 145 681 051**	**5 924 897 302**
	Total dettes (III)	**5 850 752 157**	**6 332 451 987**
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	**(IV)**	—	—
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)		**6 362 298 320**	**7 232 056 396**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Note 1. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS

1.1 Présentation de la société

La société TOTALENERGIES ELECTRICITE et GAZ France, société anonyme à conseil d'administration au capital de 5 164 558,70 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 442 395 448 ayant son siège situé au 2bis, rue Louis Armand à Paris 15e, filiale à 100% de TotalEnergies SE a été créée en juin 2002.

L'exercice social clos le 31 décembre 2025 a une durée de 12 mois.

TotalEnergies Electricité et Gaz France (« la Société »), est un fournisseur alternatif d'énergie pour les particuliers, les petites entreprises, les réseaux multi-sites et les collectivités locales

1.2 Faits marquants de l'exercice

1.2.1 MAINTIEN DE LA STRATEGIE "VALUE OVER VOLUME"

Dans la continuité de 2024, RPG France a maintenu sur 2025 sa stratégie "value over volume" en poursuivant la rationalisation de son portefeuille clients.

Au 31 décembre 2025, le parc client « particuliers » en France s'établit ainsi à environ 3,6 millions de sites clients en électricité et 1,3 millions de sites clients en gaz, relativement stable par rapport aux 3,7 millions et 1,3 millions respectivement au 31 décembre 2024.

1.2.2 ECRETEMENT ARENH

Dans le cadre du mécanisme ARENH, la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) a reçu un total de demande de 135 TWh pour l'année 2025, alors que la loi fixe un plafond de 100 TWh par an, au prix de 42€/MWh. La CRE a procédé à la répartition de ce volume de 100 TWh au prorata des demandes des fournisseurs formulées dans le cadre du guichet ARENH de novembre 2024.

1.2.3 DIRECTION GENERALE

Suite à la démission de Monsieur Franck Schmiedt de son mandat de Directeur Général de la Société, en date du 1er septembre 2025, le Conseil d'administration a décidé, en remplacement de Monsieur Franck Schmiedt, de nommer Monsieur Raphael Bouteiller en qualité de Directeur Général de la Société à compter du 1er septembre 2025.

1.2.4 MISE EN ŒUVRE DE LA CLAUSE DE FORCE MAJEURE DANS L'ACCORD-CADRE ARENH

Un contentieux oppose depuis 2020 la Société à EDF au sujet de l'activation par la Société de la clause de force majeure prévue dans l'Accord-Cadre ARENH qui la lie à EDF.

La Société a activé cette clause en mars 2020 face à la baisse drastique de la consommation d'électricité engendrée par les mesures de confinement décidées par le gouvernement, qui a contraint la Société à revendre massivement sur le marché les volumes d'ARENH dont elle bénéficiait, à un prix très inférieur aux 42€/MWh prévus par le Code de l'énergie.

Face au refus d'EDF d'interrompre les livraisons, la Société a saisi le tribunal de commerce (TC) de Paris en référé. Le 20/05/2020, le juge des référés s'est prononcé en faveur de la Société quant à l'activation de la clause de force majeure. La Société a suspendu le contrat à partir du 22 mai 2020. Cette décision a été confirmée en appel le 28/07/20. Le 11/05/22, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi d'EDF.

En parallèle, EDF a notifié à la Société la résiliation du contrat ARENH le 02/06/20. La Société a engagé une procédure en référé contre cette résiliation et a obtenu gain de cause. EDF a fait appel de cette deuxième décision et a obtenu gain de cause le 19/11/20. Cette décision est restée sans effet puisque la CRE a refusé de faire droit à la demande de résiliation d'EDF.

Au fond, le TC de Paris a rendu, le 30 novembre 2021, un jugement accueillant favorablement les demandes de la Société. Le TC a considéré que la force majeure était caractérisée au sens de l'Accord-cadre et a condamné EDF à verser 53,9 millions € de dommages-intérêts à la Société.

EDF a interjeté appel du jugement. Le 11 juillet 2025 la Cour d'appel de Paris a donné raison à EDF, considérant que l'activation de la clause de force majeure n'était pas justifiée, mais lui a donné tort sur la résiliation. La Société a payé 75,7 millions d'euros à EDF en application de l'arrêt et a formé un pourvoi en cassation contre cet arrêt.

1.2.5 SANCTION ADMINISTRATIVE EN MATIERE DE CEE

Le 15 juillet 2024, la Société a reçu une sanction administrative du Pôle National des Certificats d'Economies d'Energies (« PNCEE ») annulant 32 opérations standardisées d'économie d'énergie relatives à la rénovation globale de maisons individuelles, représentant un volume de 0,4 TWhc (soit une valeur approximative de 2,8 millions d'euros).

Ces annulations sont liées à des consommations initiales jugées trop élevées par le PNCEE bien que ces niveaux de consommation aient été établis et validés par des bureaux d'études certifiés par des organismes accrédités par l'Etat. Aucune sanction financière n'accompagne cette annulation.

La Société conteste tout manquement et a introduit un recours contentieux devant le Conseil d'Etat contre cette sanction en janvier 2025. La date d'audience n'a pas encore été fixée.

1.3 Note climat

Les états financiers sont préparés en cohérence avec les principes retenus par TotalEnergies SE, actionnaire contrôlant la Société, dans l'arrêté de ses comptes consolidés 2025 comme présenté dans la note « Principaux jugements et estimations comptables » de l'annexe aux comptes dans son paragraphe " Changement climatique et transition énergétique".

Les principales estimations incluent, le cas échéant, les scénarios de prix (hydrocarbures et CO2), les estimations de réserves d'hydrocarbures, les volumes produits et commercialisés futurs, représentant la meilleure estimation des conditions économiques et techniques pendant la durée de vie résiduelle des actifs. Elles peuvent impacter, le cas échéant, les réserves d'hydrocarbures, la durée de vie des actifs, la dépréciation des immobilisations ainsi que les provisions. Enfin, ces estimations peuvent être influencées par divers facteurs de risque, notamment les prix des matières premières, l'offre et la demande sur le marché, les volumes de production prévus et les évolutions liées au changement climatique et à la transition énergétique.

Note 2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice 2025 ont été établis conformément au règlement ANC 2014-03, modifié par le règlement ANC 2022-06. Cette évolution, applicable à compter du 1er janvier 2025, n'a pas entrainé des changements significatifs à porter à la connaissance du lecteur des états financiers. Les principes comptables appliqués sont identiques à ceux retenus pour l'exercice précédent.

2.2 Règles et méthodes comptables

2.2.1 Utilisation d'estimations et de jugements

L'établissement des états financiers nécessite le recours par la Société à des estimations et jugements qui affectent les montants inscrits dans les états financiers et les notes annexes. En fonction de l'évolution des hypothèses considérées ou de conditions économiques différentes de celles existant à la date de clôture, les montants qui figureront dans les états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales méthodes comptables au titre desquelles la Société a recours à des estimations et jugements sont : l'évaluation des provisions pour risques et charges, le chiffre d'affaires relatif à l'énergie livrée, non relevée, non facturée, la détermination des valeurs actuelles de certaines immobilisations dans le cadre de tests de dépréciation, la détermination de la juste valeur des contrats de livraison d'énergie non qualifiables de couverture.

Les états financiers reflètent les meilleures estimations dont dispose la Société, sur la base des informations existantes à la date de clôture des comptes.

2.2.2 Méthode d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2.3 Continuité d'exploitation

Les comptes annuels ont été établis en appliquant la convention comptable de continuité d'exploitation.

2.3 Immobilisations incorporelles et corporelles

2.3.1 Immobilisations incorporelles

Ce poste est principalement composé de fonds de commerce, coûts d'acquisitions des clients, de logiciels et de concessions, brevets et droits similaires. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Le fonds de commerce est constitué des malis de fusion avec les entités Total Spring France et Total Energie Gaz ainsi que du fonds de commerce Total Energie Gaz existant.

Les coûts d'acquisitions des clients correspondent aux dépenses externes encourues par la société et directement affectables à des contrats signés avec des clients. Ces dépenses sont principalement constituées des commissions versées aux prestataires de vente et des frais de traitement de dossier lors de l'activation. Dès lors que la Société estime que ces contrats clients généreront des avantages économiques futurs pour la société, ces dépenses sont enregistrées en immobilisations incorporelles.

Certains frais de développement de projets, principalement informatiques, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsqu'ils satisfont à des conditions précises notamment sur la faisabilité technique et la façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs.

Les dépenses de recherches sont comptabilisées en charge dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

2.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées des aménagements des locaux, du matériel informatique et du mobilier de bureau. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires.

Lorsque les éléments constitutifs d'un actif sont exploités de façon indissociable, l'actif est comptabilisé globalement. Si, dès l'origine, un ou plusieurs éléments ont chacun des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre.

2.3.3 Amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties selon le mode linéaire. Les durées d'amortissement sont fondées sur les durées d'utilité déterminées en fonction de l'utilisation attendue des immobilisations. Les principales durées d'utilité s'inscrivent dans les fourchettes suivantes :

- Coûts d'acquisitions des clients	Linéaire 4 ans
- Logiciels et autres immobilisations incorporelles	Linéaire 3 à 5 ans
- Installations générales, aménagements divers	Linéaire 3 à 10 ans
- Matériel informatique	Linéaire 3 ans
- Mobilier de bureau	Linéaire 4 ans
- Fonds de commerce	Non amorti

2.3.4 Dépréciations

Les immobilisations corporelles et incorporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès lors que la Société estime qu'il existe un indice de perte de valeur. La valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à la valeur d'utilité : si la valeur d'utilité devient inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation incluse dans le résultat d'exploitation.

2.4 Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés au coût d'acquisition hors frais accessoires. Une dépréciation peut être constituée si la valeur vénale des titres devient inférieure à leur valeur brute. La valeur vénale est généralement établie par référence aux capitaux propres, aux perspectives de rentabilité, à la valeur économique et à l'intérêt stratégique de la détention des titres.

Les autres immobilisations financières sont inscrites pour leur valeur d'entrée dans le patrimoine. Elles sont dépréciées si la valeur vénale de l'actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.5 Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués à leur coût de revient, correspondant au prix d'achat majoré des frais accessoires. Une dépréciation sera comptabilisée si la valeur d'utilité devient inférieure à leur valeur comptable.

Certificats de capacités

Suite à la décision de la Commission Européenne, rendue début novembre 2016 et ayant jugé compatible avec la réglementation européenne le marché de capacité proposé par la France, le mécanisme de capacité français est entré formellement en vigueur. Celui-ci se traduit à compter du 1er

janvier 2017 pour les fournisseurs d'électricité, par l'obligation de disposer de certificats de capacités à hauteur des besoins de leur parc client à la pointe de consommation, et pour les producteurs d'électricité, par l'obtention de certificats, cessibles sur le marché, à mesure de leur disponibilité effective.

La société comptabilise un stock de certificats de capacité valorisé au coût unitaire moyen pondéré d'achat lorsque les certificats détenus en date de clôture comptable sont supérieurs à l'obligation et à l'inverse une dette si les volumes de certificats de capacités sont inférieurs. Cette dette est évaluée sur la base des prix de marché à la clôture.

Certificats d'économie d'énergie

La loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE) impose aux vendeurs d'énergie la promotion active de l'efficacité énergétique auprès de leurs clients. En fin de chaque période, les vendeurs d'énergie doivent justifier de l'accomplissement de leurs obligations par la détention d'un montant de certificats d'économie d'énergie (en KWh CUMAC) équivalent à leurs obligations, calculées en fonction des ventes d'énergie réalisées sur une période définie. Les certificats sont obtenus à la suite d'actions entreprises en propre par les opérateurs ou par l'achat à d'autres acteurs ayant mené des opérations d'économies d'énergie. En cas de non-respect de leurs obligations, les vendeurs d'énergie doivent s'acquitter d'une pénalité libératoire.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique a instauré un nouveau type de certificats d'économie d'énergie spécifiquement dédié à des actions d'économies d'énergie réalisées au bénéfice de ménages en situation de précarité énergétique.

La société comptabilise un stock de CEE valorisé au coût unitaire moyen pondéré d'achat lorsque les CEE détenus en date de clôture comptable sont supérieures à l'obligation découlant des volumes d'énergie commercialisés auprès des clients finaux et à l'inverse une dette est constatée si les volumes de CEE sont inférieurs à l'obligation cumulée de la société relative aux économies d'énergie. Cette dette est évaluée en tenant compte des CEE acquis à terme et pour le solde de l'obligation, sur la base des prix de marché à la clôture.

A la clôture, la Société prend en compte les perspectives de prix et de consommation pour déterminer la valeur probable de réalisation des stocks et comptabilise le cas échéant une dépréciation lorsque celle-ci est inférieure au coût moyen pondéré.

La société utilise également le modèle « négoce » pour les Certificats d'Economies d'Energie » destinés à TotalEnergies Marketing France. Ces dossiers sont suivis séparément du modèle « obligé ».

2.6 Créances d'exploitation

2.6.1 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont inscrites à leur valeur nominale. Elles intègrent le montant des factures à établir relatives à l'énergie livrée, relevée et non facturée et celles relatives à l'énergie livrée non relevée et non facturée.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation statistique qui prend en compte l'ancienneté des créances et les données historiques de recouvrement de la Société.

La Société reconnait une perte sur créance irrécouvrable dès lors qu'elle reçoit de la part de ses prestataires de recouvrement un certificat d'irrécouvrabilité ou, dans le cas d'un client professionnel, au regard des conséquences d'une procédure collective.

2.6.2 Autres créances

Les autres créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles comprennent principalement des créances liées à la taxe sur la valeur ajoutée.

Une provision pour dépréciation des autres créances est constituée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable.

2.7 Charges constatées d'avance

Dans le cadre de l'affectation d'énergie par le gestionnaire du réseau et sur la base de relèves d'index encadrant la période de consommation, des ajustements peuvent être comptabilisés en charges constatées d'avance ou en dettes fournisseurs selon le sens de ces ajustements.

Les charges constatées d'avance sont également constituées des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) facturés en cours de validation par le pôle EMMY à la date de clôture.

2.8 Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe, pour la Société, une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente qui peut être estimée de manière fiable. Le montant provisionné correspond à la meilleure estimation possible de l'obligation valorisée à la date d'arrêté des comptes.

2.9 Provisions pour engagements de retraite et similaire

La Société participe à des régimes de prévoyance, retraite, préretraite et indemnités de départ et à la médaille de travail. Pour les régimes à cotisations définies et les régimes mutualisés avec d'autres employeurs, les charges correspondent aux cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont évalués à l'aide de la méthode actuarielle « Unités de crédits projetées ». Ces engagements comprennent les droits du personnel retraité et du personnel en activité et sont inscrits dans le compte « provisions pour engagements de retraite et avantages similaires » au passif du bilan à l'exception de ceux confiés à des organismes d'assurance et dont la situation financière donne lieu à un actif.

2.10 Dettes financières et autres dettes

Les dettes financières et les autres dettes diverses de la Société sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

La Société conclut, dans le cadre de son activité, des achats et ventes à terme d'électricité, de gaz et de CO2 sur le marché de gré à gré, notamment avec la société du groupe Total Energies Gas & Power, ou sur un marché organisé (EEX, Powernext, Belpex, Ice Endex).

Ces opérations sont considérées comme des « contrats relatifs à des marchandises » et rentrent dans le cadre du règlement 2015-05 de l'Autorité des normes comptables (ANC) relatifs aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture que la Société a donc appliqué depuis le 1er janvier 2017.

La très large majorité des contrats de livraison à terme d'électricité, de gaz et de CO2, négociés par la société correspondent à des instruments éligibles à la comptabilité de couverture dans la mesure où ces contrats sont négociés dans l'objectif d'approvisionner la clientèle de la société. A ce titre :

- Aucune provision pour risque n'est constatée en cas de perte latente sur ces produits dérivés,
- Les variations de valeur latente des contrats en cours à la clôture ne sont pas comptabilisées,
- L'impact en compte de résultat de la période des dénouements des contrats négociés sur les marchés de gros réglementés est différé sur la période de livraison effective de l'énergie :
 - Les dénouements techniques propres au fonctionnement des marchés réglementés (dénouement en cascade (« cascading »), ajustement de résultat (« P&L adjustment ») et compensation (« netting ») sont comptabilisés dans des comptes de produits constatés d'avance ou charges constatés d'avance jusqu'à la date de livraison.

Les montants nominaux des contrats constituent des engagements hors bilan présentés dans la note 13 des annexes.

2.11 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se décompose entre une activité de « vente au détail » et une activité de « vente en gros ». L'activité de détail correspond à la fourniture d'énergie aux utilisateurs finaux ainsi qu'à des prestations liées à l'acheminement de cette énergie, tandis que l'activité de vente en gros représente les livraisons d'énergie sur le réseau français réalisées lors d'opérations sur un marché organisé ou de gré à gré avec d'autres opérateurs de marché.

La Société constate un produit quand :

- L'existence du contrat est acquise,
- La livraison a eu lieu ou la prestation de service est achevée,
- Le prix est fixé ou déterminable,
- Le caractère recouvrable des créances est probable.

Pour les opérations de l'activité de gros, le chiffre d'affaires est reconnu à la date de leur dénouement à savoir à la livraison physique.

Note 3. CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires (en euros)		2025	2024	Variation
Catégories d'activités	**Ventes de marchandises :**	**5 424 794 544**	**7 742 860 503**	**(30)%**
	Production vendue :	**4 246 219 919**	**4 294 072 209**	**(1)%**
	Ventes de biens	1 582 001	11 526 781	(86)%
	Ventes de services	4 244 637 918	4 282 545 427	(1)%
	Total catégories d'activités	**9 671 014 462**	**12 036 932 711**	**(20)%**
Marchés géographiques	Chiffre d'affaires net France	9 671 014 462	12 036 932 711	(20)%
	Chiffre d'affaires net Export	—	—	— %
	Total marchés géographiques	**9 671 014 462**	**12 036 932 711**	**(20)%**

Le Chiffre d'Affaires « Ventes de marchandises » est constitué :

- De l'électricité et du gaz livrés à destination des clients finaux, constitués pour l'essentiel de clients télérelevés, mais aussi de clients profilés,
- De l'électricité et du gaz livrés sur les marchés de gros (livraison sur les points notionnels des réseaux de transport),
- Des ventes de certificats d'économie d'énergie, de certificats de garantie d'origine et du CO^2.

Le Chiffre d'Affaires « Production vendue » est constitué :

- Des produits liés au contrat d'échange d'électricité contre gaz concernant les centrales CCGT,
- Des ventes de panneaux photovoltaïques et bornes de recharge,
- De la refacturation aux clients finaux de l'acheminement électricité et gaz facturé par les gestionnaires de réseau et de distribution (GRD),
- De la taxe accise sur l'électricité TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) et la taxe accise sur le gaz TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale de Gaz Naturel). Ces taxes sont facturées au client final, mais le redevable est le fournisseur d'énergie. Dès lors il convient de faire apparaitre ces taxes en chiffre d'affaires et en impôts et taxes,
- De la facturation des services annexes, notamment composées des Options et Packs souscrits par les clients qui viennent en complément de leur contrat de fourniture d'énergie. Ces Options permettent aux clients de profiter d'avantages spécifiques (service client dédié, assurance dépannage…),
- Des montants compensés par la Commission de Régulation de l'Energie dans le cadre des dispositifs de chèques énergie électricité et gaz, de Biométhane et de la clé Conso Live.

Note 4. RESULTAT D'EXPLOITATION

Concernant les produits d'exploitation :

- Chiffre d'affaires : voir note 3
- Subventions : la subvention d'exploitation comptabilisée dans les comptes au 31/12/2025 correspond au remboursement du trop-perçu liée à la compensation reçue de l'Etat suite :
 - Au gel du TRV gaz depuis le mois de novembre 2021,
 - Au gel du TRV électricité depuis le mois de février 2022,
 - A l'amortisseur électricité depuis le mois de janvier 2023.

 La forte diminution versus 2024 (-201 M€) s'explique par la régularisation de l'amortisseur 2024 dont le dernier guichet déclaratif a eu lieu en septembre 2025.

Concernant les charges d'exploitation :

- Les achats de marchandises comprennent essentiellement les achats d'électricité, de gaz, de CO2, y compris dans le cadre du contrat d'échange d'énergie,
- Les achats de matières premières et autres approvisionnements comprennent essentiellement les frais d'acheminement d'électricité, de transport, stockage et distribution de gaz,
- Les autres charges correspondent essentiellement aux pertes sur créances irrécouvrables,
- La baisse des autres achats et charges externes s'explique par le lancement, en 2025, d'un plan d'optimisation des dépenses pluriannuel,
- Le post impôts, taxes et versements assimilés est constitué principalement par l'accise sur l'électricité et l'accise sur les gaz naturels. Bien que supportées par le client consommateur final, ces taxes sont dues par le fournisseur d'énergie, ce qui justifie leur comptabilisation en chiffre d'affaires puis en impôts et taxes. La variation de ce poste est la conséquence de la modification à la hausse des taux pleins des accises par l'article 71 de la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026,
- Les charges de personnel sont constituées des salaires et traitements ainsi que des charges sociales associées. La hausse de la masse salariale est liée d'une part à l'augmentation du nombre de salariés, et d'autre part à l'augmentation des salaires. L'évolution des effectifs moyens sur les deux derniers exercices est la suivante :

Effectifs moyens	2025	2024	Variation en nombre
Ouvriers	—	—	—
Employés, techniciens, agents de maîtrise	152	163	(11)
Cadres et ingénieurs	580	545	35
Expatriés	—	—	—
Total effectifs	732	708	24

Note 5. RESULTAT FINANCIER

Eléments du résultat financier (en euros)		2025	2024	Variation
Produits financiers	Produits de participations	130 803 775	249 179 026	(48)%
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	—	—	— %
	Autres intérêts et produits assimilés	6 446 477	12 443 250	(48)%
	Différences positives de change	60 839	49 220	24 %
	Reprises sur dépréciations et provisions	—	—	— %
	Produits des cessions d'immobilisations financières	—	—	— %
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	—	—	— %
	Total produits financiers I	**137 311 091**	**261 671 496**	**(48)%**
Charges financières	Intérêts et charges assimilées	17 063 967	18 655 335	(9)%
	Différences négatives de change	25 040	64 000	(61)%
	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	—	—	— %
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	—	—	— %
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	—	—	— %
	Total charges financières II	**17 089 007**	**18 719 336**	**(9)%**
Total résultat financier (I - II)		**120 222 084**	**242 952 160**	**(51)%**

La société a perçu en 2025 127 millions d'euros de dividendes dont 22 millions d'euros de TotalEnergies Power Generation, 45 millions d'euros de TotalEnergies CE Bayet et 60 millions d'euros de TotalEnergies CE Saint Avold.

Le montant des autres intérêts et produits assimilés composé principalement par les intérêts perçus sur le compte courant groupe est en forte baisse du fait de la baisse de la position sur notre compte TotalEnergies Treasury.

Note 6. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se compose principalement du paiement à EDF d'une indemnité de 75,7m€ dans le cadre du litige ARENH compensé par la reprise de provision afférente.

Note 7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

7.1 Valeur brute des immobilisations incorporelles, corporelles et financières

	Valeurs brutes (en euros)	Montant au 1er janvier 2025	Augmentations 2025	Transferts 2025	Diminutions 2025	Effet de change	Montant au 31 décembre 2025
Immobilisations incorporelles	Frais de développement	—	—	—	—	—	—
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	2 724 070	—	—	—	—	2 724 070
	Fonds commercial	193 481 818	—	—	—	—	193 481 818
	Autres immobilisations incorporelles	613 357 720	50 638 504	3 314 998	—	—	667 311 222
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	8 265 516	5 877 227	(3 314 998)	(14 550)	—	10 813 196
	Total	817 829 124	56 515 731	—	(14 550)	—	874 330 305
Immobilisations corporelles	Terrains	—	—	—	—	—	—
	Constructions	—	—	—	—	—	—
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	—	—	—	—	—	—
	Autres immobilisations corporelles	12 266 273	—	175 036	(1 375 166)	—	11 066 143
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	1 396 771	522 267	(175 036)	—	—	1 744 002
	Total	13 663 044	522 267	—	(1 375 166)	—	12 810 145
Immobilisations financières	Participations	654 359 388	—	—	—	—	654 359 388
	Créances rattachées à des participations	1 166 567	—	—	(1 166 567)	—	—
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	—	—	—	—	—	—
	Prêts	235 845	570 832	—	(588 834)	—	217 842
	Dépôts et cautionnements	3 188 168	3 764 050	—	(3 667 300)	—	3 284 918
	Autres immobilisations financières	—	—	—	—	—	—
	Total	658 949 967	4 334 881	—	(5 422 700)	—	657 862 148
	Total valeurs brutes	1 490 442 135	61 372 880	—	(6 812 417)	—	1 545 002 598

Aucun coût d'emprunt n'est incorporé dans le coût des immobilisations.

7.2 Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles, corporelles et financières

	Amortissements	Montant au 1er janvier 2025	Dotations 2025	Transferts 2025	Reprises 2025	Effet de change	Montant au 31 décembre 2025
Immobilisations incorporelles	Frais de développement	—	—	—	—	—	—
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	2 724 070	—	—	—	—	2 724 070
	Fonds commercial	—	—	—	—	—	—
	Autres immobilisations incorporelles	462 883 744	63 390 424	—	—	—	526 274 168
	Total	465 607 813	63 390 424	—	—	—	528 998 237
Immobilisations corporelles	Terrains	—	—	—	—	—	—
	Constructions	—	—	—	—	—	—
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	—	—	—	—	—	—
	Autres immobilisations corporelles	8 907 304	1 276 958	—	1 375 166	—	8 809 095
	Total	8 907 304	1 276 958	—	1 375 166	—	8 809 095
	Total amortissements	474 515 117	64 667 382	—	1 375 166	—	537 807 333

Dépréciations		Montant au 1er janvier 2025	Augmentations 2025	Transferts 2025	Diminutions 2025	Effet de change	Montant au 31 décembre 2025
Immobilisations incorporelles	Frais de développement	—	—	—	—	—	—
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	—	—	—	—	—	—
	Fonds commercial	—	—	—	—	—	—
	Autres immobilisations incorporelles	—	—	—	—	—	—
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	—	—	—	—	—	—
	Total	—	—	—	—	—	—
Immobilisations corporelles	Terrains	—	—	—	—	—	—
	Constructions	—	—	—	—	—	—
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	—	—	—	—	—	—
	Autres immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	—	—	—	—	—	—
	Total	—	—	—	—	—	—
Immobilisations financières	Participations	23 612 612	—	—	—	—	23 612 612
	Créances rattachées à des participations	—	—	—	—	—	—
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	—	—	—	—	—	—
	Prêts	—	—	—	—	—	—
	Dépôts et cautionnements	—	—	—	—	—	—
	Autres immobilisations financières	—	—	—	—	—	—
	Total	23 612 612	—	—	—	—	23 612 612
Total dépréciations		23 612 612	—	—	—	—	23 612 612

Note 8. STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION

Stocks et en-cours (valeurs brutes)	Montant au 1er janvier 2025	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Effet de change	Montant au 31 décembre 2025
Matières premières et autres approvisionnements					
Matières premières	—	—	—	—	—
Autres approvisonnements	62 692 060	10 302 305	(48 406 578)	—	24 587 787
Total	62 692 060	10 302 305	(48 406 578)	—	24 587 787
En-cours de production					
En-cours de production de biens	—	—	—	—	—
En-cours de production de services	—	—	—	—	—
Total	—	—	—	—	—
Produits finis					
Produits finis	—	—	—	—	—
Total	—	—	—	—	—
Marchandises					
Stocks de marchandises	—	—	—	—	—
Certificats d'Economie d'Energie (CEE)	—	—	—	—	—
Total	—	—	—	—	—
Total stocks et en-cours	62 692 060	10 302 305	(48 406 578)	—	24 587 787

Le stock d'autres approvisionnements est composé des certificats de capacités, et des panneaux photovoltaïques et onduleurs.

Les achats de CEE étant inférieurs à notre obligation pour l'exercice, aucun stock de CEE n'a été constaté. Par ailleurs le PNCEE continue le contrôle entamé en 2023. De ce fait, tous les CEE n'ont pas été validés lors de l'instruction du contrôle. Les CEE en attente de validation sont comptabilisés en CCA.

Dépréciations des stocks et en-cours	Montant au 1er janvier 2025	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Effet de change	Montant au 31 décembre 2025
Matières premières et autres approvisionnements	423 847	—	(423 847)	—	—
En-cours de production	—	—	—	—	—
Produits finis	—	—	—	—	—
Marchandises	—	—	—	—	—
Total dépréciations des stocks et en-cours	**423 847**	**—**	**(423 847)**	**—**	**—**

Note 9. CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

9.1 Etat des échéances des créances

	Créances	Montant brut au 31 décembre 2025	Échéance à < 1 an	Échéance entre 1 et 5 ans	Échéance à > 5 ans
Créances de l'actif circulant	Avances et acomptes versés sur commandes	878 932	878 932	—	—
	Créances clients et comptes rattachés	3 619 755 577	3 619 755 577	—	—
	Créances fiscales et sociales *	630 758 093	630 758 093	—	—
	Autres créances	303 254 276	303 254 276	—	—
	Charges constatées d'avance	933 187 192	933 187 192	—	—
	Total	**5 487 834 070**	**5 487 834 070**	**—**	**—**
Total créances		**5 491 336 830**	**5 491 336 830**	**—**	**—**

* Les créances fiscales et sociales font partie des autres créances dans les états primaires.

9.2 Dépréciation des créances de l'actif circulant

La variation des provisions pour dépréciations des créances clients se présente ainsi :

	Dépréciations des créances	Montant au 1er janvier 2025	Augmentations 2025	Diminutions 2025	Montant au 31 décembre 2025
Créances de l'actif circulant	Créances clients et comptes rattachés	173 747 737	15 288 757	(54 326 367)	134 710 127
	Autres créances	—	—	—	—
	Total dépréciations créances	**173 747 737**	**15 288 757**	**(54 326 367)**	**134 710 127**

9.3 Charges constatées d'avance

	Détails des charges constatées d'avance	Montant au 31 décembre 2025
Charges constatées d'avance	Charges constatées d'avance	3 098 139
	Charges const. d'avance Marge	38 588 324
	Charges constatées d'avance - CEE	838 450 523
	Charges constatées d'avance - Clearers & OTC	149 657
	CCA Stock Virtuel Gaz TGPG	52 900 550
	Total charges constatées d'avance	**933 187 192**

9.4 Produits à recevoir

Détails des produits inclus dans les postes suivants du bilan		Montant au 31 décembre 2025
Produits à recevoir	Créances rattachées à des participations	—
	Autres immobilisations financières	—
	Créances clients et comptes rattachés	2 526 829 636
	Créances fiscales et sociales *	—
	Autres créances	—
	Total produits à recevoir	**2 526 829 636**

* Les créances fiscales et sociales font partie des autres créances dans les états primaires.

Note 10. CAPITAUX PROPRES

10.1 Variation des capitaux propres

Capitaux propres	Montant au 1er janvier 2025	Augmentations	Diminutions	Distribution de dividendes	Affectation du résultat N-1	Montant au 31 décembre 2025
Capital (dont versé ...)	5 164 559	—	—			5 164 559
Primes d'émission, de fusion, d'apport	265 187 059	—	—	(242 725 800)		22 461 260
Réserve légale	924 256	—	—		—	924 256
Réserves statutaires ou contractuelles	—	—	—		—	—
Réserves réglementées	—	—	—		—	—
Autres réserves	—	—	—	—	—	—
Report à nouveau	(150 717 089)	0,00	—	—	150 717 089	—
Ecart de réévaluation	—	—	—	—	—	—
Résultat de l'exercice 2024	660 991 289			(510 274 200)	(150 717 089)	—
Résultat de l'exercice 2025		441 757 722	—			441 757 722
Acomptes sur dividendes	—	—	—			—
Subventions d'investissement	161 939	—	(41 143)			120 795
Provisions réglementées	—	—	—			—
Total capitaux propres	**781 712 013**	**441 757 722**	**(41 143)**	**(753 000 000)**	**—**	**470 428 591**

10.2 Evolution du capital social

Le capital social est composé au 31 décembre 2025 de 51 645 587 actions ordinaires de même catégorie d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune. Le capital social est entièrement libéré. La Société n'a émis ni autorisé aucune action de préférence.

Note 11. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Détails des provisions	Montant au 1er janvier 2025	Augmentations 2025	Diminutions 2025		Effet de change	Montant au 31 décembre 2025
			Reprises non utilisées	Reprises utilisées		
Provisions pour risques						
Pour litiges	114 461 126	6 342 977	—	(87 242 393)	—	33 561 710
Pour garanties données aux clients	—	—	—	—	—	—
Pour amendes et pénalités	—	—	—	—	—	—
Pour pertes de change	—	—	—	—	—	—
Autres provisions pour risques	—	—	—	—	—	—
Total	**114 461 126**	**6 342 977**	**—**	**(87 242 393)**	**—**	**33 561 710**
Provisions pour charges						
Pour pensions et obligations similaires	2 431 270	415 000	—	(281 000)	—	2 565 270
Pour restructuration	1 000 000	1 000 000	—	—	—	2 000 000
Pour impôts	—	2 142 128	—	—	—	2 142 128
Pour grands arrêts et gros entretiens	—	—	—	—	—	—
Pour restitution des sites	—	—	—	—	—	—
Autres provisions pour charges	—	848 463	—	—	—	848 463
Total	**3 431 270**	**4 405 591**	**—**	**(281 000)**	**—**	**7 555 861**
Total provisions pour risques et charges	**117 892 396**	**10 748 568**	**—**	**(87 523 393)**	**—**	**41 117 571**

La provision concernant le litige EDF lié à l'ARENH à hauteur de 75,7 M€ a été totalement reprise en 2025 suite à l'arrêt de la cour d'appel de Paris donnant raison à EDF et à la mise en paiement de 75,7 M€.

Note 12. DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION

12.1 Etat des échéances des dettes

Dettes	Montant brut au 31 décembre 2025	Échéance à < 1 an	Échéance entre 1 et 5 ans	Échéance à > 5 ans
Dettes financières				
Emprunts obligataires	—	—	—	—
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	693 155 185	6 155 185	687 000 000	—
Emprunts et dettes financières diverses	11 915 922	11 915 922	—	—
Avances long terme	—	—	—	—
Instruments financiers à terme	—	—	—	—
Total	**705 071 106**	**18 071 106**	**687 000 000**	**—**
Dettes d'exploitation				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 912 564 242	1 912 564 242	—	—
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 087 617 351	2 087 617 351	—	—
Dettes fiscales et sociales	564 391 394	564 391 394	—	—
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 099 671	1 099 671	—	—
Autres dettes	535 642 506	535 642 506	—	—
Produits constatés d'avance	44 365 887	44 365 887	—	—
Total	**5 145 681 051**	**5 145 681 051**	**—**	**—**
Total dettes	**5 850 752 157**	**5 163 752 157**	**687 000 000**	**—**

12.2 Produits constatés d'avance

Détails des produits constatés d'avance	Montant au 31 décembre 2025
Ventes d'energie	44 365 887
Total produits constatés d'avance	**44 365 887**

12.3 Charges à payer

Détails des charges incluses dans les postes suivants du bilan	Montant au 31 décembre 2025
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 912 564 242
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 087 617 351
Dettes fiscales et sociales	564 391 394
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 099 671
Autres dettes	535 642 506
Total charges à payer	**5 101 315 164**

Note 13. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

13.1 Engagements d'achats et de ventes d'énergie

Afin d'ajuster ses approvisionnements et couvrir les consommations de ses clients, la Société conclut des contrats fermes ou optionnels d'achats à terme et de vente à terme d'électricité et de gaz sur le marché de gré à gré ou sur un marché organisé.

Au 31 décembre 2025 les engagements résultant de ces contrats sont les suivants :

Notionnels en k€	31/12/2025	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	3 300 353	2 251 335	1 049 018	-
Engagement net sur opération gaz	60	60	-	-
Engagement net sur opération autres	840	840	-	-

Notionnels en GWh	31/12/2025	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	55 985	38 756	17 229	-
Engagement net sur opération gaz	2	2	-	-
Engagement net sur opération autres	500	500	-	-

Notionnels en k€	31/12/2024	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	3 330 196	2 449 994	880 202	-
Engagement net sur opération gaz	783 113	581 426	201 687	-
Engagement net sur opération autres	(25 901)	(36 341)	10 440	-

Notionnels en GWh	31/12/2024	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	54 173	40 920	13 252	-
Engagement net sur opération gaz	19 488	13 453	6 035	-
Engagement net sur opération autres	(3 801)	(4 801)	1 000	-

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Gain ou perte sur operations à terme	(585 984)	400 175
Gain ou perte sur option d'achat	-	-

13.2 Cautions et nantissements

Garanties données

En euros	31/12/2025	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Garanties Bancaires sur contrats énergie OTC	-	-	-	-
Garanties Bancaires ARENH	70 898 184	70 898 184	-	-
Garanties Bancaires Enchères EDF	30 000 000	-	30 000 000	-
Garanties Bancaires liées au réseau	43 557 956	43 557 956	-	-
Autres garanties bancaires	1 292 840	849 614	300 000	143 226
Total	**145 748 980**	**115 305 754**	**30 300 000**	**143 226**

Garanties reçues

En euros	31/12/2025	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Garanties Bancaires sur contrats énergie OTC	10 964 937	7 018 937	3 946 000	-
Total	**10 964 937**	**7 018 937**	**3 946 000**	**-**

Les garanties bancaires sur contrats énergie OTC représentent des garanties émises envers les contreparties industrielles de la Société concernant les contrats long-terme mis en place et qui couvrent principalement des garanties de paiements.

Les garanties bancaires liées au réseau correspondent aux cautions émises envers les responsables des réseaux de transport et de distribution d'énergie, pour couvrir le risque de défaut de la Société en tant qu'acteur sur les réseaux français.

Note 14. SITUATION FISCALE

14.1 Intégration fiscale

TotalEnergies Electricité et Gaz France est fiscalement intégrée chez TotalEnergies S.E (Siret: 54205118000066) dont le siège social est situé, 2 Place Jean Millier, la Défense 6, 92400 Courbevoie. Ce régime permet à TotalEnergies S.E. de se constituer, seule, redevable de l'impôt société, des contributions additionnelles et de l'impôt forfaitaire annuel en vue de la détermination du résultat d'ensemble du groupe (ART 223 A du CGI). De ce fait, TotalEnergies Electricité et Gaz France verse à TotalEnergies S.E. (société intégrante) le montant de l'impôt calculé selon les règles de droit commun, qu'elle aurait dû normalement payer à l'administration fiscale, si elle n'avait pas été intégrée.

14.2 Impôt

Impôts (en euros)	2025	2024
Impôts sur les bénéfices	49 528 504	66 495 946
Déficits reportables	291 583 131	484 465 737
Crédit d'impôt recherche	–	–
Autres crédits d'impôts	358 907	–

Note 15. CONSOLIDATION

Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom	TotalEnergies S.E.
	Siège	2 Place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France
	N° Identification	Siret: 54205118000066 LEI: 529900S21EQ1BO4ESM68
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues	Greffe du Tribunal des activités économiques de Nanterre 4 rue Pablo Néruda - 3ème étage 92020 Nanterre cedex
Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus petit d'entités compris dans l'ensemble d'entités visé ci-dessus dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale	Nom	-
	Siège	-
	N° Identification	-
	Lieu où des copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues	-

Note 16. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Titres	Quote part du capital détenu en %	Capital	Autres capitaux propres	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires du dernier exercice clos*	Résultat net du dernier exercice clos*	Dividendes attribués
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations										
1 - Filiales (détenues à + de 50%)										
TotalEnergies Power Génération France	100	510 000	73 545 247	18 500 000	5 242 724	0	0	0	25 174 722	22 000 000
TotalEnergies Integrated Power ESS Belgium	100	61 500	339 565	10 355 336	0	0	0	4 600 580	356 119	0
TotalEnergies CE Bayet	100	42 000 000	32 971 710	44 433 597	44 433 597	0	0	95 124 729	-7 920 026	45 000 000
TotalEnergies CE Marchienne au Pont	100	44 024 600	-7 149 814	8 242 949	8 242 949	0	0	119 342 041	-8 255 194	0
TotalEnergies Renouvelables France	100	8 624 664	-65 599 921	386 033 077	386 033 077	0	0	44 759 957	-51 914 265	0
TotalEnergies CE Saint Avold	100	17 707 485	122 144 658	181 342 042	181 342 042	0	0	217 836 314	-4 989 752	60 000 000
Hetty	100	1 000 000	1 303 155	4 200 000	4 200 000	0	0	1 201 196	27 012	0
2 - Participations (détenues de 10% à 50%)										
Vertigo	25	1 479 015	28 624 997	1 250 000	1 250 000	0	0	199 575 937	301 763	0
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations										
1 - Filiales non reprises au A										
2 - Participations non reprises au A										
Cono Sur	5			2 386	2 386	0	0			
Total filiales et participations				654 359 388	630 746 776	0	0			127 000 000

* Le dernier exercice clos concerne l'exercice "2025".

Note 17. ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES ET PARTIES LIEES

Les éléments relatifs aux entreprises liées et entreprises associées sont les suivants :

	Créances de l'actif du bilan	Montant Groupe au 31 décembre 2025	Montant hors Groupe au 31 décembre 2025	Montant total au 31 décembre 2025
Actif immobilisé	Participations	654 357 002	2 386	654 359 388
	Créances rattachées à des participations	—	—	—
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	—	—	—
	Prêts	—	217 842	217 842
	Dépôts et cautionnements	—	3 284 918	3 284 918
	Autres immobilisations financières	—	—	—
	Total	654 357 002	3 505 146	657 862 148
Actif Circulant	Avances et acomptes versés sur commandes	—	878 932	878 932
	Créances clients et comptes rattachés	656 706 632	2 963 048 945	3 619 755 577
	Créances fiscales et sociales *	—	630 758 093	630 758 093
	Autres créances	277 052 405	26 201 870	303 254 276
	Charges constatées d'avance	52 900 550	880 286 643	933 187 192
	Disponibilités	—	1 003 938	1 003 938
	Total	986 659 587	4 502 178 420	5 488 838 007
	Total actif immobilisé et circulant	1 641 016 589	4 505 683 566	6 146 700 155

Dettes du passif du bilan		Montant Groupe au 31 décembre 2025	Montant hors Groupe au 31 décembre 2025	Montant total au 31 décembre 2025
Dettes financières	Avances long terme	—	—	—
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	690 767 451	2 387 734	693 155 185
	Emprunts et dettes financières diverses	—	11 915 922	11 915 922
	Total	690 767 451	14 303 655	705 071 106
Dettes d'exploitation	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	74 333 055	1 838 231 188	1 912 564 242
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	854 079 211	1 233 538 139	2 087 617 351
	Dettes fiscales et sociales	—	564 391 394	564 391 394
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	—	1 099 671	1 099 671
	Autres dettes	812	535 641 694	535 642 506
	Produits constatés d'avance	—	44 365 887	44 365 887
	Total	928 413 078	4 217 267 973	5 145 681 051
Total dettes		1 619 180 529	4 231 571 628	5 850 752 157

Toutes les transactions significatives effectuées par TotalEnergies Electricité et Gaz France avec des parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Note 18. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La Société étant incluse dans un périmètre de consolidation, les informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes ne sont pas fournies dans les comptes individuels conformément à l'article L832-20 du Plan Comptable Général.

Note 19. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Il n'y a pas eu d'événement particulier survenu entre la clôture de l'exercice et l'établissement du présent rapport.